

Eva Joly – le combat d'une juge

Trude Friedrich

Masteroppgave

Europeiske og amerikanske studier, studieretning Frankrike

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Det humanistiske fakultet

UNIVERSITETET I OSLO

Vår 2008

Eva Joly – le combat d'une juge

Trude Friedrich

Masteroppgave

Europeiske og amerikanske studier, studieretning Frankrike

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Det humanistiske fakultet

UNIVERSITETET I OSLO

Vår 2008

Veileder : Svein Erling Lorås

Remerciements

Je remercie M. Kai Østberg, post.doc au Département d'archéologie, de conservation et d'histoire (IAKH) de l'Université d'Oslo, et M. Magne Mølster, pasteur de la paroisse de Lunde et Flåbygd dans le Telemark, pour leur aide dans les phases initiales de ce mémoire.

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à mon directeur de mémoire, M. Svein Erling Lorås. Avec patience, il a su manœuvrer entre les fautes logiques et les erreurs de langue plus ou moins hilarantes. Lorsque l'auteure s'est égarée sur des pistes qui tournaient en rond, il a mené cette chevalière errante vers le bon chemin.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
TABLE DES MATIERES	4
INTRODUCTION	6
Mes sources.....	10
Sources primaires	11
Sources secondaires	15
Présentation du mémoire.....	18
1^{ERE} PARTIE : LE CHEMIN SE FAIT EN MARCHANT	19
Introduction au système judiciaire français.....	20
Le juge d’instruction	20
La corruption et l’abus de biens sociaux.....	24
Biographie.....	26
L’étrangère et l’élite	29
La protestante.....	32
La syndicaliste féministe ?.....	35
« Devenez juge d’instruction, une profession dynamique »	37
2^E PARTIE : AVOIR DÉJÀ PASSÉ UNE NUIT D’HIVER DEHORS.....	40
Les affaires politico-financières en France 1990-2002	41
Eva Joly et « ses » affaires les plus médiatisées	43
L’affaire Tapie	43
L’affaire Elf.....	45
L’affaire Dumas.....	50
Briser les tabous.....	53
Au nom de l’efficacité et de l’égalité devant la loi	53
Eva Joly et la magistrature – ses collègues et ses supérieurs	58
Aux yeux des autres.....	61
La fin d’une époque.....	67

3^E PARTIE : LORSQUE LE LOUP HURLE, IL EST BON QUE QUELQU'UN TOMBE DU
TRAÎNEAU..... 70

Doña Quichotte ou Jeanne d'Arc ?..... 71

Eva Joly et don Quichotte 75

Eva Joly et Jeanne d'Arc 78

Eva Joly, est-elle tombée du traîneau ? 80

Eva Joly revient 83

Conclusion 86

BIBLIOGRAPHIE..... 88

Ouvrages consultés..... 88

Articles de presse..... 90

Autres sources électroniques..... 97

Films 97

Encyclopédies 97

Introduction

Gro Eva Farseth, originaire de la Norvège et connue en France sous le nom d'Eva Joly, est devenue, à travers son instruction entre 1993 et 2002 d'affaires financières très médiatisées, un personnage célèbre dans la société française, incarnant le juge indépendant se dressant contre les élites privilégiées. Dans ce mémoire de master, j'étudierai la vie professionnelle d'Eva Joly de 1993 à 2002, ce qui correspond à sa période comme juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Paris. Depuis 1993, elle s'est fait un nom dans la lutte contre la corruption. Son travail continue depuis 2002 sous les auspices du gouvernement norvégien.

Ce mémoire examinera le combat de cette juge. Ce qui était, au début, le travail acharné d'une juge créative et novatrice s'est transformé en une lutte sans merci entre elle et le gotha financier et politique de la société française. Selon Eva Joly elle-même, son travail s'inscrit dans un combat de longue haleine contre la corruption et l'impunité des grands. D'après ses adversaires, Eva Joly a engagé cette lutte pour différentes raisons ; entre autres, ils évoquent son origine petite-bourgeoise et protestante, ses opinions prétendument de gauche et qu'elle serait favorable, avec certains de ses collègues, à une République des juges, c'est-à-dire à une République où les décisions de la magistrature prévaudraient contre celles des politiques.

Eva Joly est venue d'ailleurs. Magistrate, elle a fait une carrière professionnelle atypique. Sa célébrité, elle la doit avant tout à sa position comme première juge du dossier judiciaire dans l'instruction mettant en cause la compagnie pétrolière Elf Aquitaine, qui avec ses *caisses noires* fonctionnait pour le pouvoir exécutif français comme un instrument diplomatique pour maintenir un contact officieux avec les anciennes colonies francophones en Afrique. Le but du gouvernement et du Président de la République était, et reste, de maintenir le contrôle des sources énergétiques et de sécuriser le travail des compagnies françaises dans ces pays. L'affaire Elf, mettant au jour des délits liés aux commissions et rétrocommissions et dévoilant des enrichissements personnels de sommes importantes, a fait chuter non seulement l'ancien PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent de sa nouvelle position au sommet de la SNCF, mais aussi indirectement Roland Dumas, ancien ministre des Affaires étrangères et à l'époque président du Conseil constitutionnel.

Or, Eva Joly n'était pas le premier juge d'instruction à avoir acquis une notoriété publique. Quelques noms figuraient déjà dans les médias, les plus connus étant Thierry Jean-Pierre et Renaud Van Ruymbeke, juges d'instruction dans l'affaire Urba,¹ et Edith Boizette dans l'affaire Pechiney.² Mais, elle a été parmi les premiers juges à traiter un mis en examen³ issu de l'élite politique ou économique de la société française, chef d'une grande entreprise ou homme politique connu, de la même façon qu'un simple délinquant.⁴ Selon elle, c'était une question d'efficacité et d'égalité devant les lois de la République. Pour ses adversaires, elle a changé les règles du jeu. Cela ne s'est pas fait pas sans risques. Dans les affaires les plus médiatisées, les rapports entre Eva Joly et les hommes et femmes mis en examen se sont envenimés d'une telle manière que l'on pourrait les qualifier de vrais combats.

Pris dans la multitude d'affaires, le gotha politico-financier a vite compris qu'il fallait contre-attaquer. Après une période de stupéfaction en ce qui concerne le comportement de ces juges qui se croyaient en droit de tout faire, les hommes politiques ont repris le contrôle à l'aide de la législation. Une nouvelle loi sur la présomption d'innocence, limitant le pouvoir des juges, a été votée en 2000 et est entrée en vigueur en 2001. À cette époque, une grande partie de la presse, au début favorable aux initiatives d'Eva Joly, avait changé d'avis. Surtout, les journalistes ont préconisé la modernisation du système judiciaire français, dénonçant, comme les hommes politiques d'ailleurs, l'excès de zèle des juges. Mais, à partir du onze septembre 2001, d'autres questions brûlantes seront à la une. Les affaires continuent, mais la frénésie médiatique s'est calmée. Eva Joly, elle, a rejoint son pays natal.

Pourquoi choisir Eva Joly comme thème pour un mémoire de master ? Selon ce que j'ai pu vérifier, il n'existe pas d'étude qui décrit le travail d'Eva Joly ni dans les bibliothèques universitaires norvégiennes ni dans celles des écoles de hautes études commerciales. J'ai donc eu le champ libre pour définir mon thème. Celui-ci trouve son origine dans le fait qu'Eva Joly figure régulièrement dans les médias norvégiens sans que nous, les autres Norvégiens, ne connaissions vraiment la raison et l'ampleur de sa célébrité en France.

¹ Bureau d'études du parti socialiste. Un scandale qui émane du financement de la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1988. Gaetner, Gilles 1992 : *L'argent facile : dictionnaire de la corruption en France*, page 370

² Une grande société française, productrice d'aluminium. Plusieurs hommes d'affaires ont été mis en examen pour délit d'initié (en possession d'informations non accessibles au marché), parmi eux Roger-Patrice Pelat, très proche de François Mitterrand. *Ibid.*, page 293

³ Cette expression renvoie à une personne mise en examen dans une instruction judiciaire. Elle est utilisée à de nombreuses reprises dans la littérature consultée.

⁴ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000 : *Notre affaire à tous*, pages 148-149

Ce mémoire de master n'examinera pas en profondeur ni les questions judiciaires ni le fonctionnement des médias. J'aurais pu écrire un mémoire sur la juge et les politiques⁵ ou sur la juge et les avocats. Eva Joly et l'élitisme français auraient pu être un thème intéressant. L'affaire Elf aurait été à elle seule un thème de plusieurs mémoires, ou même de plusieurs thèses. Je laisse ces défis à d'autres. Or, la période de 1993 à 2002 fait partie de l'histoire contemporaine, si contemporaine que la distance nécessaire pour conclure sur quoi que ce soit serait difficile à trouver. J'ai donc choisi une problématique qui permet de tirer une conclusion provisoire.

Eva Joly poursuit sa carrière professionnelle, mais ce mémoire n'examinera pas la période de 2002 à 2008, sauf dans sa troisième partie, où la situation actuelle en France sera brièvement évoquée. Ce mémoire ne discutera non plus ni les alliances ni les mésalliances politiques évoquées dans la littérature consultée. La décision de ne pas aborder les questions politiques se fonde premièrement sur le fait qu'Eva Joly elle-même les ont évitées : dans ses dossiers, elle a préféré aborder, voire éplucher, les finances privées des mis en examen plutôt qu'examiner des questions touchant à la raison d'État. Cette méthode, ayant jadis fait tomber le gangster américain Al Capone,⁶ avait pour but de mettre l'accent sur les preuves jugeables devant un tribunal. Il faut ajouter que dans la bataille qui s'est engagée entre une partie de la magistrature et les politiques, ces derniers ont serré les rangs contre les juges accusés d'être trop indépendants. L'opposition traditionnelle entre la gauche et la droite politique n'y était pour rien. Eva Joly confirme que, concernant les délits financiers, il n'y avait pas de différence entre les politiques ou les hommes d'affaires de gauche ou de droite. Elle souligne la corruption institutionnalisée dans l'affaire Elf, concluant que « [c]e n'était pas mon rôle d'en tirer les conclusions politiques, mais j'en ai gardé l'empreinte. »⁷ Deuxièmement, la décision d'éviter les questions politiques se fonde tout simplement sur un manque de connaissance approfondie chez l'auteure de ce mémoire des questions politiques en France de l'après-guerre. C'est un thème complexe, et très difficile à résumer.

Pour faciliter la compréhension du sujet, j'examinerai dans mon mémoire succinctement le rôle d'un juge d'instruction et sa fonction dans le système judiciaire français ainsi que les

⁵ Dans la littérature consultée, on utilise souvent cette expression plus neutre que *les hommes politiques*, de la même manière que les auteurs parlent du juge ou de *la juge* selon le contexte.

⁶ Etchegoin et Aron font allusion au chef mafieux Al Capone, qui, responsable d'un grand nombre de meurtres dans les années vingt, avait finalement été emprisonné pour fraude fiscale. Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002 : *Eva ou La justice est un roman*, page 118

⁷ Joly, Eva 2007 : *La force qui nous manque*, page 138

traits caractéristiques d'un scandale financier ou politico-financier. J'aborderai également les raisons possibles de l'accumulation d'instructions de ce type en France dans les années 1990. En outre, j'étudierai de plus près ce que les différents auteurs ont écrit sur l'ambition d'Eva Joly dans son travail comme juge d'instruction. On peut discuter l'ambition personnelle, mais aussi l'ambition morale. La question définissant la problématique du mémoire de master est la suivante : Eva Joly, est-elle une idéaliste qui, dans son travail de juge d'instruction, a attaqué les moulins à vent sans gagner son combat, ou est-elle une rebelle et une personne emblématique d'une lutte dite juste qui finira par l'emporter à long terme ?

L'idée de comparer mon personnage principal avec des héros de la littérature ou de l'histoire n'est évidemment pas la mienne ; la comparaison entre Eva Joly et don Quichotte, fameux chevalier errant, vient de Marie-France Etchegoin et Matthieu Aron et de leur livre *Eva ou La justice est un roman* (2002), tandis que celle entre Joly et Jeanne d'Arc vient initialement d'un article du professeur Per Mangset et Marte Mangset, paru dans l'hebdomadaire *Morgenbladet* le 31 mars 2006 et intitulé *Joly et l'image d'une moraliste scandinave*⁸.

⁸ Traduction approximative du titre norvégien : *Joly og bildet av en nordisk moralist*. Per Mangset est professeur au Collège universitaire de Telemark (*Institutt for kultur og humanistiske fag, Høgskolen i Telemark, avdeling Bø*). Marte Mangset est doctorante en sociologie à l'Université de Bergen et à l'Institut de sciences politiques de Paris.

Mes sources

Mes sources sont uniquement des sources écrites,⁹ mais j'ai contacté Eva Joly à plusieurs reprises dans l'espoir d'obtenir un entretien. Début avril 2007, elle est tombée malade et a été hospitalisée en Afrique deux jours avant notre rencontre prévue à Paris. Malheureusement, mes courriels et appels ultérieurs à cette date n'ont pas abouti à fixer un rendez-vous. Elle m'a néanmoins répondu par courriel lorsque je lui ai envoyé une question sur ses études supérieures.

Concernant mes sources, on peut constater que la plupart des auteurs sont aussi des acteurs, tout d'abord Eva Joly elle-même ainsi que ses collègues dans l'affaire Elf, Laurence Vichnievsky et Renaud Van Ruymbeke ; ce dernier s'exprimant sous la plume des journalistes Denis Robert (1996) et Fabrice Lhomme (2007). Il en va de même pour le juge d'instruction de Créteil, Éric Halphen, et bien sûr pour Loïk Le Floch-Prigent, qui a vu sa carrière détruite par l'affaire Elf. Quant aux journalistes, à l'exception d'Eric Zemmour, grand reporter au *Figaro*, et d'Airy Routier, grand reporter et actuellement rédacteur en chef de la rubrique « Enquête » au *Nouvel Observateur*, ils se veulent neutres, choisissant un style sobre. Or, tous ces journalistes dits d'investigation¹⁰ ont entretenu des relations plus ou moins étroites avec les juges et les avocats, les témoins et les mis en examen. Hervé Gattegno au *Monde* est par exemple considéré comme un des meilleurs spécialistes de l'affaire Elf. Il faut aussi noter qu'une partie des œuvres consultées sont écrites déjà en 1996, 1997 et 1998. En conséquence, elles ne traitent que partiellement la période que j'ai examinée et n'offrent aucune réflexion rétrospective.

⁹ J'ai également vu les films de fiction *L'ivresse du pouvoir* (2006) de Claude Chabrol et *Les Prédateurs* (2007) de Lucas Belvaux, qui traitent chacun à sa manière l'affaire Elf. Il était intéressant de regarder deux interprétations différentes, mais ces films n'ont exercé aucune influence sur mes analyses.

¹⁰ L'affaire du *Rainbow Warrior* et le financement occulte des partis politiques des années 1970-80 ont fait naître une nouveauté : le journaliste d'investigation. Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002 : *Sans instruction*, page 13

Sources primaires

À défaut d'avoir accès aux dossiers judiciaires, mes sources primaires¹¹ sont les livres d'Eva Joly. Cependant, en tant que telles, il faut prendre en considération l'objectif de leur auteure. Est-ce qu'Eva Joly a réussi de garder une certaine distance par rapport aux événements de sa vie et de sa carrière professionnelle ? Ou bien le contraire : est-ce qu'elle réécrit l'histoire selon son goût pour présenter une version personnelle ? Il serait tout à fait normal de le faire. Cette subjectivité possible pourrait réduire la valeur de ses ouvrages en tant que sources.

Le journaliste Eric Decouty a écrit après la parution de *Est-ce dans ce monde que nous voulons vivre* (2003) que c'était « [d]ommage, toutefois, que certains éléments de l'affaire [Elf] aient été éludés comme les relations étroites, réelles ou supposées, entre la juge et la partie civile. »¹² Decouty, co-auteur du livre de Loïk Le Floch-Prigent, fait ici référence à la nouvelle direction d'Elf sous Philippe Jaffré, le successeur de M. Le Floch-Prigent. Cet argument montre clairement qu'Eva Joly a été considérée, au moins par Eric Decouty, comme une partie active dans un conflit difficile, et qu'elle a, selon le journaliste, choisi de ne pas aborder ce thème dans son livre. Le fait qu'Eva Joly, en plus d'écrire plusieurs livres, a activement contribué à faire connaître ses opinions à l'aide des médias, contribue à lui donner un statut de partie active.

Or, personne ne connaît la vie et le travail d'Eva Joly mieux qu'elle-même. En ce qui concerne ce mémoire, elle est, à travers ses livres, et malgré sa participation active à la création de la mémoire d'une période bouleversante de la justice française, une source primaire importante.

¹¹ Source primaire: La source existante qui s'approche le plus possible de l'événement. www.uio.no/studier/emner/uv/pti/UTVIT1000/h04/metode.utvit1000.h-04.ppt: Primærkilde: "Det nærmeste du kan komme hendelsen i eksisterende kilder."

¹² Decouty, Eric : Dans les coulisses de l'instruction avec le juge Eva Joly. *Le Figaro*, le 16 juin 2003

Les ouvrages d'Eva Joly

Eva Joly a écrit quatre livres en français et trois en norvégien avec l'aide de quatre co-auteurs différents.¹³ Son premier livre, *Notre affaire à tous*, sorti en 2000, a été écrit en coopération avec son éditeur Laurent Beccaria. À l'époque, dans « l'œil du cyclone »,¹⁴ c'est-à-dire en pleine bataille médiatique, elle a voulu témoigner « pour apporter [s]a pierre à l'édifice »¹⁵ même si elle risquait le dessaisissement de l'instruction du dossier Elf. En plus d'une partie autobiographique, son livre contient des réflexions sur son métier et sur le fonctionnement de la société. Elle y décrit une sorte de double personnalité ; elle ne se reconnaît pas dans l'Eva Joly présentée par les médias. En 2003 est paru *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?*, où elle présente l'affaire Elf chronologiquement. Elle exprime ses sentiments et présente ses réflexions au sujet de la peur. Elle décrit les menaces de mort dont elle a fait l'objet, et, de retour dans sa paisible patrie, elle a l'impression d'avoir survécu une épreuve redoutable.

En 2003 est aussi paru son premier livre en norvégien, *Korrupsjonsjeger : Fra Grünerløkka til Palais de Justice*, écrit avec la journaliste norvégienne Vibeke Knoop Rachline.¹⁶ Ici Eva Joly modifie parfois les informations données dans *Notre affaire de tous*, surtout sur sa famille et ses ancêtres, son enfance et sur ses années comme immigrante de fraîche date en France. Elle y donne par exemple une version modifiée des divergences entre le père et le fils Joly et de la perte de celui-ci du soutien financier parental. Elle y donne aussi plus de détails sur la participation familiale à la construction de *Fram*, le navire ayant servi à plusieurs expéditions polaires engagées par les héros nationaux norvégiens Fridtjof Nansen et Roald Amundsen, dont la conquête du pôle sud en 1911. Il y a dans *Korrupsjonsjeger* des photos d'elle et de ses familles norvégienne et française, et le ton est plus gai que dans *Notre affaire à tous*. On a l'impression qu'elle se sent plus à l'aise quand elle s'adresse à un public norvégien. Le besoin de se défendre est peut-être moins fort.

¹³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003 : *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre* a été traduit en norvégien et en anglais. *Korrupsjonsjeger* (Joly, Knoop Rachline, 2003), le titre directement traduit sera « chasseuse de corruption », est une version assez différente de *Notre affaire à tous* (Joly et Beccaria 2000) réécrit pour un public norvégien. *La force qui nous manque* (2007) a été traduit en norvégien sous le titre *Jakten fortsetter* (traduction directe : « la chasse continue »).

¹⁴ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 17, où elle souligne qu'elle n'était pas seule « dans l'œil du cyclone. »

¹⁵ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 21

¹⁶ Ancienne correspondante à Paris du quotidien *Dagbladet*, Vibeke Knoop Rachline écrit actuellement pour *Aftenposten*.

Ses deux premiers ouvrages, « dans lesquels la nuance est souvent absente » selon Gilles Gaetner,¹⁷ journaliste à *L'Express*, ont connu un grand succès et ont été vendus, selon l'éditeur, à plus de 450 000 exemplaires.¹⁸ Ces deux livres ont également suscité des débats, surtout le deuxième, *Est-ce dans ce monde que nous voulons vivre ?*, que l'auteure, magistrate française en disponibilité, avait voulu faire sortir en juin 2003 en plein procès d'appel de l'affaire Elf. Le Tribunal de Paris a finalement reporté la parution de trois semaines à la demande de la Confédération nationale des avocats.¹⁹ Ce livre contient aussi le texte de la Déclaration de Paris, qui dénonce « les effets dévastateurs de la grande corruption, avec son corollaire : l'impunité. »²⁰ Elle a été signée par des magistrats de nombreux pays ainsi que par des organisations non gouvernementales (ONG) sur l'initiative d'Eva Joly.

En 2007, Eva Joly a publié *La force qui nous manque* avec la journaliste Judith Perrignon à *Libération*. Elle y décrit son nouveau travail pour le gouvernement norvégien, mais revient aussi sur l'affaire Elf et sa vie privée. Il y a aussi dans ce livre des photos d'elle et de sa famille, environ dix photos sont les mêmes que dans *Korrupsjonsjeger*. Contrairement à ses deux premiers livres, *La force qui nous manque* n'a pas suscité de débats en France. D'après le journaliste Pierre-Antoine Souchard, c'est toujours périlleux pour une icône de se livrer. Selon lui, on pourra peut-être se lasser de la répétition des propos, cependant utiles, sur les paradis fiscaux, le pillage de l'Afrique ou la justice française.²¹

Dans ce livre, également, elle modifie un peu les renseignements donnés dans ses livres précédents. Cette fois, elle qualifie sa mère d'intellectuelle. Un des grands intellectuels français du XX^e siècle, Raymond Aron, définissait un intellectuel comme une personne qui ne se contente pas de vivre, mais qui veut penser son existence.²² Le problème ne réside pas dans le mot *intellectuel*. Madame Farseth était probablement une intellectuelle, même sans formation supérieure, mais ce qui surprend est la rupture avec les caractéristiques dans les

¹⁷ Gaetner, Gilles : Deux juges, deux styles. *L'Express*, le 17 juillet 2003

¹⁸ « Ses deux livres précédents, *Notre Affaire à tous* et *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?*, chez le même éditeur, ont été vendus à plus de 450 000 exemplaires en France et à l'étranger. » Joly, Eva 2007, compte rendu du livre

¹⁹ Gaetner, Gilles : Deux juges, deux styles. *L'Express*, le 17 juillet 2003

²⁰ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 334

²¹ Souchard, Pierre-Antoine : Le traité d'énergie d'Eva Joly. *Le Nouvel Observateur*, le 24 mai 2007

²² « Les intellectuels sont, en chaque camp, ceux qui transfigurent des opinions ou des intérêts en une théorie ; par définition, ils ne se contentent pas de vivre, ils veulent penser leur existence. » Aron, Raymond 1955 : *L'opium des intellectuels*, page 219

autres livres, où Eva Joly décrit ses parents comme des gens qui ne s'intéressaient pas beaucoup ni à la politique ni aux grandes idées. La lecture était selon eux une occupation futile et leur fille n'avait pas leur soutien pour s'inscrire à l'Université. Le bac suffisait.

En outre, dans ce livre Eva Joly écrit comment elle a découvert l'Afrique en y accompagnant des représentants de l'ONG Plan International. Elle ne donne pas de renseignements supplémentaires. En effet, elle mentionne déjà dans son premier livre, *Notre affaire à tous*, ce voyage au Sénégal en 2000. Ce qu'elle n'écrit pas dans *La force qui nous manque*, c'est qu'elle est allée en Afrique du Sud le 21 mars 1999 en tant que juge d'instruction dans l'affaire Elf avec Laurence Vichnievsky à la poursuite d'Alfred Sirven, un des hommes-clés de cette affaire. Elles ne l'ont pas trouvé. Ce voyage était un vrai fiasco au niveau judiciaire – et médiatique. Évidemment, Eva Joly n'a pas pu découvrir l'Afrique pendant ce bref séjour d'environ une semaine, suivie par des journalistes et se sentant obligée d'annuler un voyage dans un parc naturel par peur que la presse n'utilise un tel voyage dans le but de se moquer de l'instruction de l'affaire Elf.

Cependant, ce qu'Eva Joly ne mentionne pas dans ses propres livres montre le besoin d'autres sources. En outre, les modifications ou imprécisions qui apparaissent parfois dans les ouvrages d'Eva Joly pourraient être le résultat de son programme très rempli qui laisse peu de temps à l'écriture, ainsi que le résultat de la coopération avec divers co-auteurs qui donnent peut-être leur propre interprétation de tel ou tel événement. En tout cas, comme pour les sources secondaires, d'ailleurs, il faut lire le texte d'un œil critique et faire un recoupement avec d'autres sources. Comme écrit Knut Tveit, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université d'Oslo, il y a un risque d'interpréter d'une manière erronée le contenu des sources ayant un but communicatif. Même présentés comme tels, les faits ne sont souvent pas des faits, mais l'interprétation des faits. Il est donc important de discuter si ces interprétations peuvent être acceptées comme une version proche de la réalité.²³

²³ www.uio.no/studier/emner/uv/pti/UTVIT1000/h04/metode.utvit1000.h-04.ppt

Sources secondaires

Ma principale source secondaire a été la biographie des journalistes Marie-France Etchegoin et Matthieu Aron, *Eva ou La justice est un roman* (2002). Pour les auteurs, leur livre est « [...] le récit d'aventures d'une femme extraordinaire. »²⁴ Ils sont allés en Norvège afin d'interviewer les membres de la famille Farseth et les amis d'Eva Joly. Cette dernière s'est laissé interviewer par les auteurs à six reprises, mais elle n'a pas demandé de lire leur texte avant sa publication. Les auteurs soulignent qu'il ne s'agit pas d'une biographie autorisée. Cet ouvrage donne des informations que Joly ne donne pas dans ses livres, par exemple sur ses activités syndicales. Les auteurs décrivent en outre une juge qui aime s'exprimer publiquement, brisant ainsi le portrait « jolyen » de retenue et de désintéret pour la presse. Il faut prendre en considération que Marie-France Etchegoin est grand reporter au *Nouvel Observateur*, hebdomadaire longtemps plutôt hostile à Eva Joly et son travail comme juge d'instruction. Son co-auteur, Matthieu Aron, est chef du service Police-Justice de *France Info*.

D'autres sources secondaires sont les ouvrages écrits par deux autres juges d'instruction, Éric Halphen,²⁵ et Laurence Vichnievsky, cette dernière en collaboration avec Jacques Follorou, journaliste au *Monde*. D'autres journalistes, comme Eric Decouty au *Figaro*, Gilles Gaetner et Jean-Marie Pontaut à *L'Express* et Hervé Gattegno ont fait paraître des livres qui traitent des vies et des carrières de plusieurs personnalités mises en examen dans l'affaire Elf. De même, les œuvres des journalistes qui traitent sur un plan général le rôle des juges ou des avocats, comme *L'argent facile : dictionnaire de la corruption en France* de Gilles Gaetner, *Où vont les juges ?* de Laurent Greilsamer au *Monde* et Daniel Schneidermann à *France 5*, et *Ils se croyaient intouchables* de Karl Laske, journaliste à *Libération*, sont d'autres sources secondaires importantes. Le livre d'Eric Zemmour, *Le coup d'État des juges*, écrit déjà en 1997, soutient initialement une théorie de conspiration avant de la repousser. Son livre a

²⁴ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 9

²⁵ Juge d'instruction à Créteil, Éric Halphen a instruit entre autres le dossier des HLM de Paris, lié au financement illicite du parti politique RPR. M. Halphen a été le premier juge d'instruction à convoquer Jacques Chirac comme témoin. Étant alors Président de la République et par conséquent protégé par l'immunité présidentielle, Jacques Chirac a pu refuser la convocation. M. Halphen a aussi provoqué des réactions fortes dans les milieux politiques en perquisitionnant au domicile du maire de Paris de l'époque, Jean Tiberi. M. Halphen, dessaisi en 2001 d'une grande partie de son instruction, a décidé de demander sa mise en disponibilité en 2002. Il est de retour dans la magistrature.

connu un certain retentissement dans les milieux qui cherchaient à minimiser les affaires politico-financières. Ensuite, certaines « victimes » d'Eva Joly ont décidé de faire connaître publiquement leurs propres versions par le moyen d'un livre. Il s'agit avant tout de Loïk Le Floch-Prigent et de Christine Deviers-Joncour. Cette dernière en a écrit plusieurs. Son éditeur a en 1999 retiré de la vente le livre le plus connu de Madame Deviers-Joncour, *La Putain de la République* (1998). Celle-ci venait de changer de ligne de défense et avait avoué qu'il y avait dans ce livre plein de mensonges.

Il faut aussi souligner que les « affaires » ne sont des affaires publiques que par l'interprétation qu'en font les médias. Par conséquent, me limitant aux plus grands journaux et hebdomadaires, j'ai examiné les archives électroniques du *Monde* et du *Figaro* ainsi que celles de *L'Express* et du *Nouvel Observateur*. La recherche sur « Eva Joly » donne la réponse suivante : 300 articles dans *Le Figaro* depuis 1996, 669 articles dans *Le Nouvel Observateur* depuis 1993 et 771 articles dans *Le Monde* depuis 1987.²⁶ Les archives de *L'Express* donnent un chiffre bien plus modeste avec 82 articles où figure son nom. En lisant les articles les plus pertinents, on voit apparaître une femme et juge respectée, même admirée. Cependant, il y a une grande différence de style entre Gilles Gaetner, qui décrit les faiblesses d'une juge très compétente avec un certain humour, et Airy Routier, qui ne l'aime pas du tout.²⁷

Parmi mes sources secondaires se trouvent également des œuvres qui traitent de l'élitisme français et du protestantisme, ceci afin de mieux comprendre la société dans laquelle Eva Joly a vécu et travaillé. À cet égard, l'étude de Kai Østberg, *Duksenes republikk* (2006), a donné beaucoup de renseignements intéressants. En plus j'ai lu, avec grand plaisir, les deux tomes de *Don Quichotte* de Miguel de Cervantes dans le but de mieux comprendre les comparaisons entre la juge et ce chevalier errant. C'est une œuvre assez peu connue par les Norvégiens. Nous ne sommes pourtant pas les seuls ignorants de ce monde ; Jean Canavaggio, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, souligne que tout le monde connaît la première aventure où don Quichotte se bat avec les moulins à vent, mais ceux qui ont vraiment lu le livre sont peu nombreux.²⁸ Je me suis donc quelquefois demandé si toutes ces références à son nom dans la littérature consultée viennent d'une vraie lecture du livre ou si elles renvoient

²⁶ Les années indiquées montrent celles du début de leurs archives accessibles sur la Toile. Le nombre d'articles indiqué date de mars 2008, sauf dans le cas du *Figaro*, où le nombre date de mars 2007. Depuis mars 2008, les archives du *Figaro* ne sont apparemment plus accessibles à partir de son site internet.

²⁷ Airy Routier « se sent plus proche de la culture des entrepreneurs et des hommes d'affaires que celle des juges. » Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 291

²⁸ Canavaggio, Jean 2005 : *Don Quichotte, du livre au mythe. Quatre siècles d'errance*, page 7

simplement au stéréotype qu'il représente actuellement : la lutte vaine et même un peu ridicule.

Pour terminer cette énumération de mes sources secondaires, il faut mentionner l'ouvrage de Denis Robert (1996) : *La justice ou le chaos*, qui contient sept entretiens entre ce journaliste et des représentants importants du système judiciaire en Suisse, Italie, Espagne, Belgique et en France. Le seul représentant de la France est Renaud van Ruymbeke, à l'époque conseiller à la Cour d'appel de Rennes. L'auteur a eu comme idée de départ que ces entretiens devaient mener à la signature commune des magistrats d'un document condamnant la lenteur de la justice ainsi que les obstacles politiques auxquels se heurtent les dossiers judiciaires, en particulier dans les cas où les juges doivent demander de l'aide à leurs collègues étrangers ou à une banque internationale. En effet, le livre a débouché sur la signature de ces sept magistrats de l'Appel de Genève en 1996, qui exige la transparence et la coopération internationale des juges. Ensemble, ils ont lancé cet appel, qui demande « l'instauration d'un véritable espace judiciaire en Europe. »²⁹ Plus tard, l'appel a été signé par 4000 magistrats européens.³⁰ Eva Joly a été fortement influencée par l'Appel de Genève.

²⁹ Entretien avec Bernard Bertossa, ancien procureur général de Genève et un des sept magistrats qui ont lancé l'Appel de Genève. Duparc, Agathe : Justice contre corruption, la lutte continue. *Le Monde*, le 28 janvier 2008

³⁰ Chiffre donné par www.transparency.org : *The declaration of Paris*

Présentation du mémoire

La première partie de ce mémoire est consacrée à la juge d'instruction Eva Joly. D'abord, cette partie donne une brève présentation de la fonction d'un juge d'instruction dans le système judiciaire français et définit la corruption et l'abus de biens sociaux. Ensuite, cette partie présente la biographie d'Eva Joly et sa rencontre avec l'élitisme français. Elle examine son origine protestante et son prétendu féminisme avant de discuter ses motivations et ses ambitions.

La deuxième partie se concentre sur les affaires politico-financières. Elle aborde aussi les dossiers les plus connus traités par Eva Joly en tant que juge d'instruction avant d'examiner les opinions de la juge sur la délinquance en col blanc,³¹ ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie. Finalement, cette partie du mémoire aborde les réactions qu'Eva Joly – et son travail et sa personne - a suscitées dans les médias, chez les politiques et les intellectuels.

La troisième partie du mémoire discute le combat d'Eva Joly en tant que juge d'instruction, liée aux questions d'idéalisme ou de rébellion, incarnées dans les personnages emblématiques de don Quichotte, héros du roman de Miguel de Cervantes, et Jeanne d'Arc, personne historique mais mythifiée, héroïne éternelle française. En plus, cette partie discute si le combat contre la corruption des grands continue dans la France de 2008 et de quelle manière.

³¹ « Les délinquants en col blanc » est une expression lancée dans les années trente par le sociologue américain Edwin Sutherland. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 18

1^{ère} partie : LE CHEMIN SE FAIT EN MARCHANT ³²

³² Traduction du proverbe norvégien *Veien blir til mens man går*

Introduction au système judiciaire français

Le juge d'instruction

Aucune puissance humaine, ni le Roi, ni le garde des Sceaux, ni le Premier ministre ne peuvent empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction, rien ne l'arrête, rien ne lui commande. C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi.

HONORÉ DE BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*³³

L'image traditionnelle de la puissance du juge d'instruction persiste dans la France contemporaine. La fonction puise ses origines dans l'Inquisition de l'Église catholique médiévale, où le juge seul décidait du sort d'un présumé hérétique. Le Premier Grand Inquisiteur d'Espagne, Tomás de Torquemada (1420-1498) reste pour toujours lié à la mémoire de l'Inquisition, et on évoque son nom à plusieurs reprises dans les ouvrages consultés. Le titre de juge d'instruction date de 1539, au temps de François I^{er}, alors que Napoléon a instauré la procédure d'instruction actuelle en 1808.³⁴

Le système judiciaire français est un système inquisitoire, à l'opposé du système accusatoire des pays anglo-saxons et scandinaves. Dans ce dernier, c'est le procureur qui représente les autorités et le défenseur l'inculpé. Le premier présente les charges et le deuxième la défense devant un juge au tribunal. Ce système donne un rôle important au défenseur, donc à l'avocat de l'inculpé. Dans le système inquisitoire français, c'est le procureur avec l'aide de ses magistrats, appelés le parquet³⁵ et représentant le ministère de la Justice, qui décide d'ouvrir une enquête. S'il le trouve nécessaire, il demande qu'un juge d'instruction prenne la responsabilité de l'instruction. À l'inverse du parquet, le juge d'instruction est indépendant du pouvoir exécutif, au moins en principe. Toutefois, le parquet gardera le droit de fixer l'ampleur de l'instruction, on dit que le juge doit limiter son

³³ Cité dans Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002 : *Où vont les juges ?*, page 7

³⁴ Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 140

³⁵ Le parquet est un terme judiciaire désignant le corps des magistrats du ministère public ou les magistrats dits debout.

instruction à la saisine de départ.³⁶ Cependant, c'est le juge qui décide quels moyens d'utiliser avant de prendre une décision sur la clôture de son dossier. Il peut renvoyer celui-ci, en entier ou une partie, devant le tribunal. Il peut aussi ordonner un non-lieu. C'est le juge d'instruction qui présente son dossier à charge et à décharge devant le tribunal. Il est ainsi procureur et défenseur en même temps. En ce qui concerne l'instruction, le juge peut convoquer des mis en examen et des témoins à son gré, décidant aussi sur les éventuelles perquisitions et saisies, qui se feront avec l'aide de la police.³⁷ Il peut aussi désigner des experts et ordonner des écoutes téléphoniques. Jusqu'en 2001 et l'application d'une nouvelle loi sur la présomption d'innocence, le juge d'instruction avait le droit de faire incarcérer un mis en examen pour une période limitée à six mois. À partir de 2001, c'est le juge des libertés et de la détention qui décide de la détention provisoire.

La personne mise en examen a le droit de se faire représenter par un avocat, qu'elle doit payer par ses propres moyens. Dans les grandes instructions d'Eva Joly, comme l'affaire Elf, il y avait une foule d'avocats attachés aux dossiers, travaillant et pour les nombreux mis en examen et pour les aussi nombreux témoins. Le rôle de l'avocat de défense a beaucoup évolué dans les années 1990. La venue des grands pénalistes, initialement absents dans ce type d'instructions, a fortement détérioré les relations entre les mis en examen et les juges d'instruction, surtout au niveau de la médiatisation. Eva Joly met elle-même l'accent sur l'égalité devant la loi. Elle a donc perquisitionné chez les dirigeants d'entreprises et les hommes politiques, et même chez le président du Conseil constitutionnel,³⁸ et elle a fait incarcérer parmi d'autres Loïk Le Floch-Prigent, à l'époque PDG de la SNCF et ancien PDG d'Elf. Ces mesures ont provoqué un retentissement considérable dans la presse. On pourrait dire que les avocats ont compris la logique : un mis en examen avait par conséquent droit à une défense aussi « bruyante » que possible. Ils ont souvent dénoncé Eva Joly comme un juge uniquement à charge ne s'intéressant pas assez aux arguments de la défense, soulignant ainsi que les justiciables avaient grand besoin d'eux pour assurer une défense correcte, tandis que Madame Joly décrit le rôle des avocats comme un héritage de l'affaire Dreyfus.³⁹ Selon

³⁶ Le livre d'Anne-José Fulgères, *Affaires à suivre* (2002), discute les maintes possibilités de manipulations et d'autres interventions du pouvoir exécutif. Madame Fulgères est l'ancien chef de la Section financière du parquet de Paris.

³⁷ Concernant les dossiers politico-financiers, il s'agit de la police judiciaire (PJ), avec laquelle Eva Joly avait des relations étroites et chaleureuses.

³⁸ Elle a même perquisitionné dans les locaux du Conseil constitutionnel – du jamais vu. Gaetner, Gilles 1998 : *Le roman d'un séducteur. Les secrets de Roland Dumas*, page 126

³⁹ Eva Joly ne fait pas référence au fait que l'affaire Dreyfus n'était pas une affaire civile.

elle, les avocats sont ainsi aux yeux des Français les défenseurs du capitaine Dreyfus et les juges ses adversaires.

La magistrature est également porteuse d'une lourde histoire de collaboration. Sous le régime de Vichy, tous les magistrats français, sauf un, ont manifesté leur fidélité au Maréchal Pétain en lui prêtant serment. Ils ont participé activement aux épurations et aux condamnations des résistants. Or, ce corps conservateur de magistrats a connu des bouleversements. Après « les vieux crocodiles », qui enterraient volontiers les dossiers complexes et protégeaient les nantis⁴⁰ et qui devaient disposer de revenus annexes pour fonctionner comme juges, une nouvelle génération « rouge » est apparue dans les années soixante-dix. Les juges rouges vite remis dans les rangs par leurs supérieurs, la génération actuelle, étant étroitement attachée à la loi, est appelée les « légalistes ». Cet attachement à la loi vient probablement de la professionnalisation du métier de juge après la création de l'École nationale de la magistrature (ENM) en 1958 par Michel Debré, ministre de la Justice de 1958 à 1959 avant d'être nommé Premier ministre. En 1994, 90 pour cent des 6300 magistrats en fonction, dont 550 juges d'instruction, étaient passés par cette école.⁴¹ Avec la création de l'ENM, les jeunes issus des classes moyennes ont eu accès à un métier auparavant réservé aux fils de familles aisées.

Eva Joly pense que l'on peut lire l'histoire d'un pays dans son système judiciaire et ses lois. Ses études de droit lui ont donné une connaissance approfondie du fonctionnement de la société française. Laurence Vichnievsky, quant à elle, écrit que le juge est le visage d'une loi omniprésente. Avec des législateurs très actifs, c'est au juge d'affronter par les moyens judiciaires les violations de toutes ces lois. Le juge d'instruction dispose d'une grande marge de manœuvre dans un métier souvent solitaire. Selon Jean de Maillard, président de la chambre correctionnelle à Blois et auteur de plusieurs livres sur la fonction des juges, il existe deux « écoles » en ce qui concerne la conduite d'une instruction politico-financière ; la première est l'école Zanoto, qui a son nom de l'inspecteur des services judiciaires Jean-Pierre Zanoto, préconisant la fermeture de toutes les portes possibles et l'envoi d'un dossier au tribunal aussi vite que possible. La deuxième est « [l]'école Joly [qui] recommande d'ouvrir le plus de portes possibles ; lorsqu'une partie du dossier est en mesure d'être jugée, on la juge et

⁴⁰ Dumay, Jean Michel : La lutte contre la corruption. Le réveil des juges. I. Retour aux sources. *Le Monde* le 20 octobre 1994

⁴¹ *Ibid.*

on continue d'enquêter sur le reste. [...] La première est une logique judiciaire, la seconde est une logique criminologique qui cherche à comprendre les phénomènes qu'il y a derrière. »⁴²

⁴² Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 376

La corruption et l'abus de biens sociaux

Lorsque le parquet demande la désignation d'un juge d'instruction pour un dossier, c'est le président du tribunal qui décide quel juge l'instruira. Chaque juge instruit simultanément un grand nombre de dossiers ; les chiffres donnés dans la littérature consultée varient entre 55 et 140 selon le juge et, évidemment, selon les périodes en question. Souvent, une instruction dans ce genre d'affaires sera ouverte après un contrôle de comptes ou après des plaintes. Un exemple illustre de cette dernière démarche est celui de Philippe Jaffré, le successeur de Loïk Le Floch-Prigent comme PDG chez Elf, qui a porté plainte dans l'affaire Bidermann, le dossier qui a déclenché l'affaire Elf, dans le but d'ouvrir une instruction concernant la gestion de l'entreprise de son prédécesseur. Assez souvent, le parquet et le juge reçoivent des lettres anonymes de dénonciation. Dans l'affaire Dumas, Eva Joly en a reçu un grand nombre. Ces dénonciations se révélaient parfois assez exactes mais aussi parfois entièrement fausses.

Pendant une instruction politico-financière, le juge cherche à trouver si les justiciables sont coupables de délits de corruption ou d'abus de biens sociaux. La corruption, qui, d'après une définition stricte, « [...] consiste à remettre une somme d'argent à quelqu'un pour obtenir un marché », ⁴³ est difficile à prouver. C'est une infraction qui se commet à l'extérieur d'une entreprise alors que l'abus de biens sociaux se commet quand les dirigeants utilisent des fonds de leur entreprise à d'autres fins que « celles directement liées à [leur] objet social ». ⁴⁴ Les fonds détournés peuvent servir comme enrichissement personnel, à payer des commissions ou à faire des investissements douteux. Eva Joly et sa fille, l'avocate Caroline Joly-Baumgartner, co-auteurs de *L'abus de biens sociaux à l'épreuve de la pratique* (2002), constatent que le délit d'abus de biens sociaux finance la corruption et le trafic d'influence. « De ce fait, le délit d'abus de biens sociaux est parfois considéré comme un moyen dévoyé du juge pour punir une corruption qui sinon resterait impunie. » ⁴⁵ Eva Joly décrit aussi dans ses livres les obstacles à surmonter au niveau international. Afin de vérifier les comptes bancaires et les virements internationaux, il faut contacter les banques et puis attendre de longs mois et même des années avant que les renseignements ne soient donnés. S'ils sont donnés.

⁴³ Entretien avec Jean-Pierre Zanoto dans Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 179

⁴⁴ Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002, page 34

⁴⁵ Joly, Eva et Caroline Joly-Baumgartner 2002 : *L'abus de biens sociaux à l'épreuve de la pratique*, page 2

Pour le juge d'instruction Éric Halphen, la corruption est une déviance humaine qui « commence souvent par ce sentiment que tout vous est dû. Que personne ne peut rien vous refuser. »⁴⁶ Dans les dossiers politico-financiers, il y a, comme le terme l'indique déjà, une implication politique. Il s'agit de liens étroits entre les dirigeants des grandes entreprises privées et publiques et des politiques et, dans de nombreux dossiers judiciaires de ce genre, un élément de financement illicite d'un parti politique.

Dans le chapitre suivant, ce mémoire abordera comment une Norvégienne est devenue une « chasseuse de corruption » loin de son pays et de son milieu d'origine.

⁴⁶ Halphen, Éric 2002 : *Sept ans de solitude*, page 172

Biographie

Gro Eva Farseth, née le 5 décembre 1943, est issue d'une famille vivant à l'époque à Grünerløkka, quartier ouvrier d'Oslo. Son père gérait l'atelier de couture de la Garde royale [*Kongens garde*]. Eva Joly décrit dans ses livres une enfance heureuse dans une famille aux moyens limités. En ce qui concerne sa formation norvégienne, elle mentionne vaguement quelques études à l'Université d'Oslo⁴⁷ après avoir passé le baccalauréat au lycée de Foss à Oslo en 1962. En réalité, elle était l'une de deux filles de sa classe à l'école primaire de passer au lycée,⁴⁸ ce qui montre qu'elle avait déjà très jeune la capacité de surmonter les obstacles qu'un groupe social impose à ses membres.

Après avoir suivi des cours pour devenir secrétaire,⁴⁹ et après avoir travaillé en tant que telle, Gro Eva est arrivée à Paris au mois de février 1964 à l'âge de 20 ans comme jeune fille au pair. Sa famille d'accueil, les Joly, appartenant à la haute bourgeoisie parisienne, lui ont donné l'occasion de connaître la vie aisée de l'élite. Elle est tombée amoureuse du fils aîné de cette famille. Même si ses beaux-parents ne l'ont acceptée que difficilement, elle s'est mariée avec Pascal Joly dans l'église d'Asker, dans la banlieue d'Oslo, en 1967. De cette union sont nés Caroline en 1970 et Julien en 1975. Travaillant d'abord en tant que secrétaire le jour, faisant en même temps des études de droit le soir, elle a pu financer les études de médecine de son mari, qui avait perdu son soutien financier parental après une brouille avec son père sur les questions brûlantes de mai 68. Après sa licence en droit, Eva Joly a passé un DEA⁵⁰ en sciences politiques consacré aux gouvernements minoritaires en Norvège.

Diplômée, elle a travaillé comme conseillère juridique dans un hôpital psychiatrique avant d'être nommée à la magistrature en 1981 après avoir passé un concours exceptionnel instauré à l'initiative du Garde des Sceaux Alain Peyrefitte, qui voulait ouvrir la magistrature

⁴⁷ Elle a suivi les cours de propédeutique (*examen philosophicum*), probablement elle a aussi passé cet examen. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline (2003), page 67

⁴⁸ En Norvège, jusqu'en 1969, les élèves passaient sept ans à l'école primaire obligatoire avant d'aller directement au lycée, où l'enseignement était divisé en deux cycles : deux ans au collège (*realskole*), puis trois ans (*gymmas*) pour préparer le baccalauréat. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline (2003), pages 56-62 : Eva Joly a passé cinq ans au lycée de Foss entre 1957 et 1962.

⁴⁹ Entre 1962 et début 1964, il semble que Mademoiselle Farseth ait fait un peu de tout, ce qui est tout à fait normal à cet âge-là.

⁵⁰ Diplôme d'études approfondies, www.recherche.gouv.fr. Actuellement, le DEA est intégré au master-recherche dans le système LMD (licence-master-doctorat).

à des candidats sans le parcours traditionnel. Après quelques années au parquet de Chartres et d'Evry, dont elle a rejoint la section financière en 1987, elle a travaillé pendant quatre ans au CIRI, le Comité interministériel de restructurations industrielles dépendant du ministère des Finances. Eva Joly est devenue en 1991 la secrétaire générale adjointe du CIRI, un poste jusqu'à ce moment-là réservé à de hauts fonctionnaires, énarques – et hommes.

En automne 1992, elle a demandé, et obtenu, d'être nommée juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Paris. Elle y a commencé son travail en janvier 1993.⁵¹ D'abord étonnée, et vexée, par le manque de dynamisme du département financier du tribunal, Eva Joly a vite décidé de tout changer. Elle a inventé un style de travail bien différent de celui de ses collègues ; elle a choisi la confrontation. Juge d'instruction dans les affaires des Ciments français, du Crédit Lyonnais et de Bernard Tapie, elle a obtenu une certaine notoriété dans les milieux dirigeants pour son efficacité et son style direct. La presse s'est rendu compte de son existence. En 1994 déjà, elle a hérité du dossier Bidermann qui est devenu plus tard l'affaire Elf. À partir du mois de juillet 1996, lorsqu'elle a fait incarcérer Loïk Le Floch-Prigent, l'intérêt médiatique a explosé. Sous les projecteurs de la télévision et à travers les colonnes des journaux le vrai combat entre Eva Joly et *l'establishment* français a commencé. Encore aujourd'hui, Eva Joly définit sa bataille comme celle, cruciale et mondiale, contre la corruption.

Après quelques années dans la tempête, Eva Joly a demandé sa mise en disponibilité en tant que magistrate française. Elle a accepté un poste spécialement créé pour elle par les ministères de la Justice et des Affaires étrangères norvégiens afin de continuer sa lutte d'anti-corruption dans de meilleures conditions de travail et au niveau international. Bien à l'opposé de la situation qu'elle a connue en France, elle travaille en Norvège avec le soutien des autorités politiques. Depuis 2002, Eva Joly est conseillère spéciale, et actuellement elle travaille pour Norad,⁵² un organisme public d'aide aux pays en voie de développement sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Son travail consiste à combattre la corruption dans les pays bénéficiant d'une aide financière ou humanitaire.

Pourquoi demander sa mise en disponibilité en 2002 ? Apparemment, elle avait préparé sa démission depuis longtemps. D'après Marie-France Etchegoin et Matthieu Aron (2002),

⁵¹ Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 130

⁵² www.norad.no: *Direktoratet for utviklingssamarbeid*

elle avait déjà montré son intérêt pour des postes au plus haut niveau du système judiciaire français, sans rien obtenir. Par conséquent, elle s'est tournée vers des postes au niveau international. Ayant ses parents⁵³ et ses deux sœurs en Norvège, elle y est allée régulièrement au cours des années. Son mari, qu'elle a quitté en 1997 sans jamais couper ses liens avec lui, est mort en 2001. Le 4 février 2002, les juges de l'affaire Elf, Eva Joly et ses collègues Laurence Vichnievsky et Renaud Van Ruymbeke, ont annoncé la clôture de leur instruction. Eva Joly savait déjà que, après l'affaire Elf, il serait difficile de continuer à exercer les mêmes fonctions, comme elle avait des adversaires dans la magistrature et parmi les avocats de défense ainsi que dans le monde politique jusqu'au Garde des Sceaux.

Eva Joly n'a été ni le seul juge d'instruction à travailler sur de grandes affaires politico-financières, ni le seul à susciter un intérêt médiatique. Mais, étrangère, elle était différente aussi tant par sa formation que par son début tardif dans la fonction de juge d'instruction. Pourquoi a-t-elle choisi ce métier ? Nous examinerons trois facteurs de motivation souvent évoqués : l'étrangère face à l'élite, son moralisme protestant et son prétendu féminisme.

⁵³ Sa mère est décédée en 1988 ou 1989. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, pages 117-120

L'étrangère et l'élite

Dans *Aristocrates et grands bourgeois* (1997), l'historien Eric Mension-Rigau discute comment les élites traditionnelles éduquent leurs enfants à la distinction et à l'excellence. L'auteur souligne l'importance du langage, considéré comme une connaissance-clé ; les membres de l'élite doivent savoir utiliser un langage codé, comment mettre en scène leurs locutions, mais aussi savoir se taire d'une manière qui exprime le non-dit. On remarque cette importance portée à la langue dans la politique française. En ce qui concerne la maîtrise de la langue, Etchegoin et Aron (2002) disent que, chez Joly, les tournures langagières inattendues ont surpris ses collègues ainsi que les mis en examen et leurs avocats. Souvent, elle s'est servie de (soi-disant) proverbes norvégiens pour s'expliquer. Or, les auteurs ne précisent pas si Eva Joly l'a fait exprès, peut-être dans le but de désarçonner son adversaire. Eva Joly n'y fait pas explicitement référence dans ses livres, mais elle cite le commentaire d'un avocat, selon lequel son accent force l'auditeur à l'écouter, un atout devant une audience ou un tribunal.

Notons que les mis en examen d'Eva Joly ne sont pas uniquement des personnes appartenant aux hautes sphères de la société française ou issues des Grandes Écoles. Mais, selon Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964), les valeurs de la haute bourgeoisie servent de modèle pour les classes moyennes, d'où sont issues la plupart des personnes ayant su trouver une place parmi les grands sans y être nées. Donc, afin de se faire accepter, il faut savoir hurler avec les loups, comme dit un proverbe norvégien.

Eva Joly décrit dans ses livres sa fascination pour le milieu de la haute bourgeoisie dans lequel elle a pu entrer grâce à sa belle-famille. Pourtant, elle n'y a jamais été totalement intégrée. Elle en a appris les codes, elle a compris l'importance portée à la maîtrise de la langue sans y être à la hauteur, surtout pas pendant ses premières années en France. Au niveau professionnel, elle a eu l'impression que les élites considèrent la loi d'être sans importance en ce qui les concerne. C'est surtout cette impression d'impunité des grands qu'elle évoque quand elle discute l'élitisme dans ses livres. L'analysant d'une façon utilitaire – l'élite coûte

trop cher par rapport à sa contribution à la société - elle a participé activement à ce que le juge Jean de Maillard appelle l'affrontement de la société avec ses élites.⁵⁴

« Eva n'était pas prisonnière de notre culture. » C'est Laurence Vichnievsky qui parle de son ancienne collègue, ajoutant que « [s]es coups de pied dans la fourmilière ont été bénéfiques. »⁵⁵ Eva Joly a dans sa fonction de juge d'instruction semé le désarroi dans les élites politiques et financières françaises. Dans cette fourmilière de « je te protège, tu me protèges, nous nous protégeons... »,⁵⁶ et d'une solidarité souterraine qui est une des données du problème, elle a osé toucher au sentiment d'impunité des intouchables. Eva Joly a, comme dit l'historien Kai Østberg, touché à la culture de corruption des structures de pouvoir établies, et, par conséquent, elle a déclenché des réactions fortes qu'elle a inévitablement dû accepter.

En France, les promotions de trois ou quatre Grandes Écoles accèdent directement au plus haut niveau de l'État, aux entreprises publiques ou privées, uniquement par leur diplôme tant recherché. La France demande à sa jeunesse de grands sacrifices pour qu'elle atteigne le sommet de la société déjà à l'âge de 25 ans. La méritocratie française exige la précocité. Ceux qui entrent plus tard dans le système, comme Eva Joly à 38 ans dans la magistrature, n'obtiendront que très difficilement des postes supérieurs faute d'ancienneté. Ceux qui ne sont pas passés par les Grandes Écoles sont traités comme des autodidactes. Loïk Le Floch-Prigent, par exemple, a vécu parmi les grands se sentant fragilisé par sa formation d'ingénieur. Son livre donne l'impression d'une vraie obsession face aux énarques et aux polytechniciens qui auraient comploté contre lui.

La condescendance envers ceux qui viennent d'ailleurs que des beaux quartiers sans avoir les bonnes fréquentations,⁵⁷ Eva Joly la connaît. Pour certains, elle est la bonne d'autrefois hissée au rang de la haute bourgeoisie par un mariage heureux. Pascal Joly était « trop beau pour elle ». ⁵⁸ En soulignant dans une lettre les « traits grossiers » de la fiancée de son fils, le futur beau-père d'Eva Joly lui aurait infligé l'humiliation qui serait la raison de son acharnement dans son travail comme juge d'instruction.

⁵⁴ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 363

⁵⁵ Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002, page 72

⁵⁶ Entretien avec Eva Joly dans Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 98

⁵⁷ Østberg, Kai: *Duksenes republikk*. IFS Info 3/2006, page 21

⁵⁸ Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 24

On a donc appelé Eva Joly une arriviste, qui a essayé de se venger de son origine petite-bourgeoise. L'utilisation de ma part de ce terme sociologique se fonde sur Bourdieu & Passeron (1964) qui définit la petite-bourgeoisie comme la classe de transition, où le prestige culturel de l'ascension sociale et l'adhérence aux valeurs transmises par l'école sont beaucoup plus importants que dans les classes populaires ou même dans les élites. Comme ses parents ont trouvé que le baccalauréat suffisait à leur fille, on pourrait discuter si Joly vient vraiment de cette classe ou plutôt des classes populaires. Or, sa mère venait d'une famille issue de la bourgeoisie. La grand-mère maternelle, la « force motrice » de la famille, avait été déclassée par son divorce et avait dû s'installer dans les quartiers populaires faute de moyens. Cette femme forte a toute sa vie gardé ses valeurs d'antan.

Les juges, souvent issus des classes moyennes, seraient jaloux de l'élite, et Eva Joly en serait d'après les critiques l'exemple le plus typique.⁵⁹ Roland Dumas s'est exprimé dans un entretien avec Etchegoin et Aron selon la même logique ; « [...] on dirait qu'elle se sent autorisée à se venger sur toute la bourgeoisie. Elle est assoiffée de revanche sociale. Un trait de caractère à la fois tempéré et amplifié par ses origines nordiques. Ce n'est pas une colère méditerranéenne, mais une colère raisonnée, froide, moralisatrice. À l'anglo-saxonne. Cela ne m'impressionne pas. »⁶⁰ Quant à Laurence Vichnievsky, elle repousse cette idée de revanche sociale. D'après elle, le juge revanchard, qui, plein de rancœur par manque de reconnaissance, se livrerait à un exercice répressif de sa fonction pour se donner une compensation personnelle, est une vision condescendante qui relève largement du fantasme.

⁵⁹ Cette thèse est selon Etchegoin et Aron brillamment développée dans le livre d'Eric Zemmour, *Le coup d'Etat des juges* (1997). Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 153

⁶⁰ *Ibid.*, page 228

La protestante

En Norvège, comme protestant, on fait partie de la majorité. En France, protestant, on fait partie d'une très petite minorité dotée d'un héritage historique. Les guerres de religion du XVI^e siècle, les atrocités commises des deux côtés et surtout le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) ont pour toujours marqué l'histoire de France. Comme dit Patrick Cabanel, professeur d'histoire à l'Université de Toulouse, « [e]n France, le protestantisme est calviniste et “martyr”. »⁶¹ Les protestants ont connu la persécution et l'exil. Plus récemment, le « triumvirat judéo-protestant et maçonnique »⁶² qui par une conspiration chercherait à contrôler la société, est devenu un thème important de la pensée d'extrême droite, avec Charles Maurras (1868-1952) comme son représentant le plus féroce du XX^e siècle. Le protestant serait, d'après lui, un des quatre confédérés de *l'anti-France*, le quatrième étant l'étranger. Pour la gauche, l'antiprotestantisme a été lié à l'anticapitalisme, avec le rejet des pays anglo-saxons et de leur économie issue du libéralisme. Selon Patrick Cabanel, il existe encore dans la France contemporaine un certain antiprotestantisme, mais qui n'a plus rien à voir avec l'antisémitisme, auquel il était auparavant étroitement lié. L'antiprotestantisme est encore de temps en temps utilisé comme argument politique, il a par exemple frappé des hommes politiques comme Michel Rocard et Lionel Jospin.

D'après le sociologue allemand Max Weber, c'est avec l'essor de l'Église réformée qu'apparaît une mentalité purement économique, liée à l'éthique rationnelle du protestantisme ascétique. Le protestantisme a joué un rôle majeur dans le développement du capitalisme et de l'industrie en France dans la mesure où la persécution l'a permis. Max Weber cite Benjamin Franklin, père fondateur des États-Unis : « [S]ouviens-toi que le *temps*, c'est de l'*argent*. »⁶³ Franklin, issu d'un milieu calviniste et important idéologue de l'utilitarisme, souligne le devoir de chacun d'augmenter son capital : c'est une fin en soi.

Kai Østberg dit que les questions concernant l'argent sont taboues pour trois systèmes de valeurs importants en France : l'éthique aristocratique, le catholicisme et le socialisme/le communisme. Traditionnellement de grande importance, ces facteurs n'exercent plus la même

⁶¹ Cabanel, Patrick 2004 : *Juifs et protestants en France, les affinités électives. XVIe-XXIe siècle*, page 129

⁶² *Ibid.*, page 207

⁶³ Weber, Max 1964 : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, page 44

influence dans la vie des Français. La France n'a pas, contrairement aux pays protestants, une éthique concernant l'argent facile. Les élites, y compris les intellectuels, n'ont rien fait pour prendre l'initiative d'un débat sur les valeurs éthiques en matière économique. Au contraire, ils ont essayé d'étouffer tout débat sous prétexte de vulgarité.

Comme la grande majorité des Norvégiens de sa génération, Eva Joly a reçu le baptême dans l'Église luthérienne et par cet acte elle est membre de l'Église d'État. Aucun renseignement dans la littérature consultée ne confirme qu'elle a quitté cette Église, même pas après son mariage avec un Français. En effet, elle s'est mariée avec Pascal Joly dans une église protestante. Son enfance et son éducation religieuse se sont déroulées selon la volonté de ses parents ainsi que selon le système scolaire de son temps. Ses parents, voulant garder une certaine distance petite-bourgeoise par rapport au milieu ouvrier qui les entourait, n'étaient pas pratiquants mais très conformistes. Jeune, elle devait donc suivre des cours de catéchisme dans la salle de la paroisse les mardis et les dimanches. Elle s'exprime dans plusieurs de ses livres sur ce milieu rigide qu'elle a quitté aussitôt qu'elle a pu. Elle aurait même dû quitter le scoutisme parce qu'elle a pris des bains de soleil habillée en bikini. Adulte, elle a toujours respecté la foi et elle rend hommage à l'importance historique de l'Église, mais elle ne se considère pas comme pratiquante.

En France, on a néanmoins utilisé son appartenance religieuse pour la qualifier de moraliste, avec un intérêt excessif pour l'argent. On fait ainsi le lien avec le piétisme. Certains journalistes l'ont traitée de luthérienne avec une mission. Sa première rencontre avec la présidente du Tribunal de grande instance de Paris après sa nomination comme juge d'instruction a été assez significative. La présidente, d'un air songeur, lui a avoué « n'avoir jamais rien compris à ces immenses dossiers [financiers] qui ne sortent jamais. Je ne vois pas le but du jeu. »⁶⁴ Elle a terminé l'entretien par les mots suivants : « En fait, je crois que vous avez choisi l'instruction financière parce que vous êtes norvégienne et protestante. »⁶⁵ Eric Zemmour, quant à lui, dénonce la sainte mission purificatrice et la bonne conscience impérieuse d'un Olof Palme de cette combattante protestante de *la vérité* contre *le mensonge*. Hervé Gattegno écrit sur Eva Joly et ses origines norvégiennes qu'elles prêtent si facilement à

⁶⁴ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 119

⁶⁵ *Ibid.*, page 120

la caricature : froide comme la glace et rigide par son éducation luthérienne. Elle, la « protestante à la mentalité de “boutiquière” », ⁶⁶ devient un cliché.

Eva Joly n’accepte pas le lien établi entre son origine protestante et son travail de magistrate. En effet, elle prend le contre-pied de la pensée protestante où l’argent est roi. Elle écrit cependant que « [n]orvégienne pendant vingt ans, je n’avais pas cette relation si française à l’argent, qui répugne à aborder le sujet : y penser toujours, en parler jamais. [...] L’argent est un fait [...] ». ⁶⁷ Or, elle souligne dans ses livres qu’elle n’a pas considéré son travail comme une croisade contre la délinquance en col blanc, et qu’elle ne définit pas la corruption ou le blanchiment de l’argent comme des questions morales, mais comme des questions de citoyenneté. Elle reste cependant convaincue qu’il existe des réponses justes dans notre coexistence humaine. Elle ne relativise pas. Mais pour elle, le jugement, c’est un terme juridique. ⁶⁸

⁶⁶ Robert-Diard, Pascale : La corruption vue à travers les yeux d’Eva Joly. *Le Monde*, le 17 décembre 2002

⁶⁷ Joly, Eva 2007, page 120

⁶⁸ Time, Jon Kåre: Dommeren. *Vårt Land*, le 15 novembre 2003

La syndicaliste féministe ?

Eva Joly a commencé sa carrière professionnelle comme secrétaire. Elle aurait été renvoyée pour activisme gauchiste en 1971 après ce qu'elle appelle elle-même une initiative syndicale.⁶⁹ Etchegoin et Aron mentionnent aussi son activité syndicale des années 1980 dans le Syndicat de la Magistrature. Eva Joly, elle, n'y fait jamais référence, selon ces mêmes auteurs, qui parlent d'un engagement sans nuances et sans concessions mêlé d'une certaine naïveté. L'ancienne syndicaliste est devenue « [...] furieusement *politiquement correcte*. Comme une ultime fidélité à ses idéaux révolutionnaires de jeunesse, elle rêve d'une humanité honnête, transparente, égalitaire [...] »⁷⁰ écrit Eric Zemmour. Pour lui, elle est une féministe acharnée, qui n'a jamais totalement perdu ses opinions trotskistes des années 70. L'intéressée dément catégoriquement dans ses premiers livres une jeunesse rouge et trotskiste. Or, elle affirme que sa carrière, qui s'est déroulée dans la fonction publique à partir de 1974, se fonde sur les valeurs de l'État, et, dans son dernier livre, elle affirme qu'elle se sent « construite » par l'utopie des années 1970 et l'irrespect des convenances de ces années-là. Cependant, elle ne dit rien directement sur l'adhésion à un mouvement concret ou un parti politique. Elle souligne qu'elle n'était pas militante, mais que « [...] nous voulions faire bouger les lignes du monde. »⁷¹

Eric Zemmour prétend qu'Eva Joly est une féministe « [s]ans détours ni humour »,⁷² qui laisse son militantisme féministe modifier sa vision de l'affaire Elf, tandis que Hervé Gattegno trouve Joly volontiers féministe, elle qui n'aime guère Christine Deviers-Joncour et sa manière d'obtenir des avantages en jouant sur sa féminité. Etchegoin et Aron décrivent Eva Joly comme une femme qui se bat avec les hommes. Or, les justiciables et leurs avocats, eux, ont fréquemment témoigné d'une certaine misogynie. Eva Joly a accepté cette situation, tout en jugeant le rôle des femmes mises en examen pour abus de biens sociaux comme inférieur au rôle des hommes. Ces femmes n'ont pas été parmi les intouchables ou les

⁶⁹ Eva Joly écrit qu'elle a quitté son travail volontairement sans reprendre ses activités syndicales. Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 36 et Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 45

⁷⁰ Zemmour, Eric 1997, page 26

⁷¹ Joly, Eva 2007, page 69

⁷² Zemmour, Eric 1997, page 26

invulnérables. Selon elle, « [...] à ce niveau de la République, l'abus de pouvoir était aussi masculin que le pouvoir lui-même. »⁷³

Par contre, il n'y a rien d'exceptionnel dans le fait d'être femme dans la magistrature. Avec 48 pour cent de magistrates, on craint même la féminisation massive, et que la profession ne devienne moins attractive pour les hommes.⁷⁴ Au niveau des postes de responsabilité, pourtant, uniquement deux pour cent des magistrats étaient des femmes en 1997. Eva Joly, même première juge d'instruction au tribunal de Paris et ainsi « bien placée » dans la magistrature, n'avait pas un poste de haut niveau dans la justice française.

Les différents auteurs soulignent qu'Eva Joly est très *femme*. Ils décrivent une juge élégante et souriante qui discute parfois la mode, une femme surprenante qui est « [c]apable de parler de ses rouges à lèvres au milieu d'une tirade sur l'argent sale. »⁷⁵ En 2002, dans une interview donnée à l'hebdomadaire *Elle*, elle souligne la nécessité « [...] d'être une mère épanouie professionnellement ».⁷⁶ Mais Eva Joly féministe ? À part son dernier livre, elle ne dit pas grand-chose sur ce sujet, mais elle s'énerve de temps en temps de commentaires typiquement misogynes. Dans *La force qui nous manque* (2007), elle écrit qu'elle revendique l'héritage des années soixante-dix : la libération sexuelle, l'égalité des sexes et les revendications des femmes. Au moins Eva Joly s'est-elle montrée capable de postuler aux postes, voire demander leur création, pour lesquels elle n'avait pas le profil traditionnel ou désiré. Cela est une démarche plus féministe que féminine.

⁷³ Joly, Eva 2007, page 112

⁷⁴ Prieur, Cécile : Dans la magistrature, une quasi-parité qui s'arrête aux postes hiérarchiques. *Le Monde*, le 17 décembre 1998

⁷⁵ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 368

⁷⁶ Citations de cette interview dans Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 368

« Devenez juge d’instruction, une profession dynamique »⁷⁷

Eva Joly a créé sa propre carrière professionnelle en prenant des initiatives personnelles. En 1974, elle a obtenu un poste de conseillère juridique dans un hôpital psychiatrique avec l’aide d’un collègue de son mari médecin. Ici, elle a été une pionnière dans une fonction spécialisée ; elle était chargée de veiller sur les droits juridiques des malades, surtout en matière de finances privées. C’était une nouveauté de protéger ces droits dans les hôpitaux traitant les malades mentaux. Sur demande, elle est allée avec son supérieur expliquer sa fonction au personnel médical dans d’autres établissements. En 1981, elle a décidé de passer le concours exceptionnel pour entrer dans la magistrature. Selon Etchegoin et Aron, être magistrate serait une manière de s’imposer chez son exigeante belle-famille. « Eva Joly choisit non pas une vocation mais la voie de la raison et de la promotion sociale. »⁷⁸ Concernant ce changement de profession, même si elle admet un certain sentiment d’être l’étrangère difficilement intégrée, Eva Joly met l’accent non pas sur une éventuelle ascension sociale, mais sur le hasard : « [...] je me laissais porter par les événements. »⁷⁹

Après huit ans au parquet, dont les deux derniers à la section financière du parquet d’Evry, elle a demandé en 1989 un rendez-vous au secrétaire général du CIRI pour obtenir un poste vacant dont elle, trop âgée et sans diplômes d’une Grande École, n’avait pas le profil typique. Elle n’avait non plus le soutien de ses supérieurs. Inclassable et charmante, et avec une forte envie d’utiliser ses connaissances récemment acquises du monde des affaires, elle a obtenu le poste. Eva Joly écrit qu’elle a compris, à quarante-sept ans, que le travail « pouvait être une façon de se réaliser ». ⁸⁰ Devenue en 1991 la première femme secrétaire générale adjointe, la première magistrate et la première non-énarque, elle a vu cette promotion éclair comme une reconnaissance d’une immigrée norvégienne ayant commencé sa carrière professionnelle comme secrétaire. Elle se sentait sûre d’elle-même. Comprenant les réalités des affaires, elle vivait « une révolution de perspective »⁸¹ parmi la fine fleur des élites

⁷⁷ « Un jour de 1980, au volant de sa voiture, elle aperçoit une affiche sur la façade de la mairie de Bouray : *Devenez juge d’instruction, une profession dynamique.* » Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 41

⁷⁸ Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron 2002, page 42

⁷⁹ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 53

⁸⁰ *Ibid.*, page 113

⁸¹ *Ibid.*, page 115

françaises. Or, comme les postes au CIRI faisaient partie d'un parcours professionnel de changement pour les jeunes diplômés destinés à la hiérarchie de l'État, on n'y restait pas longtemps. Selon Aron et Etchegoin, elle voulait devenir secrétaire général du CIRI, mais elle n'avait ni les qualifications requises ni les contacts politiques pour obtenir cette promotion ultime. Eva Joly n'en dit rien. En 1992, elle a décidé de réintégrer la magistrature, tout en utilisant ses nouvelles expériences en matière économique.

À nouveau, Eva Joly est allée directement au plus haut niveau. Elle a demandé un rendez-vous au premier vice-président du tribunal de Paris. Convaincu par ses bons arguments, il a cédé, et un poste a été créé spécialement pour elle. Ainsi, elle a pu échapper aux cinq premières années normalement obligatoires où le juge instruit des dossiers de délinquance astucieuse, c'est-à-dire des dossiers concernant des escroqueries, de petits abus de biens sociaux et des cas similaires. En effet, par cet accord avec le premier vice-président, elle pouvait traiter directement les affaires financières. Elle a commencé dans son nouveau poste empreinte de ce qu'elle décrit comme l'insouciance et la confiance dans les institutions. Mal préparée pour les batailles à venir, elle regrette parfois sa candeur.

Même après sa désignation comme juge d'instruction, Eva Joly a cherché à obtenir la promotion. En 1998, elle a postulé pour un poste de premier juge d'instruction, mais un autre candidat a obtenu ce poste. Elle a protesté auprès du Conseil supérieur de la magistrature, et, en 1999, elle a finalement obtenu sa promotion. Déjà en 1997, elle avait eu encore une fois recours à l'approche personnelle, cette fois pour obtenir son inscription à l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN).⁸² Elle voulait y accéder pour mieux comprendre le jeu politique et ce qui se cachait derrière le dossier Elf. Dans ce milieu de militaires de haut rang et de fonctionnaires d'État bien placés, elle a eu des contacts précieux. Etchegoin et Aron expliquent comment elle s'est fait inscrire : l'histoire a commencé quand Eva Joly a téléphoné à NRK, la chaîne publique de télévision et de radio norvégienne. Elle voulait expliquer le rôle de la force militaire nucléaire de la France. Jugée sans compétences dans la matière, elle s'est vue refusée de parler à la radio. De retour à Paris, elle a téléphoné au responsable de l'IHEDN, le général Norlain. Sa décision était prise : elle voulait assister aux cours de l'institut. Pour y avoir accès, il faut connaître des personnes bien placées, mais Eva Joly n'avait pas un tel soutien à sa candidature. Elle n'avait même pas le soutien de sa hiérarchie,

⁸² Créé en 1949 et sous la tutelle du Premier ministre. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 45

mais le général Norlain l'a inscrite sur son quota personnel, tout emballé par la personnalité de Joly.

« Mon défaut, de longue date, est de vouloir remédier en permanence à ce qui ne va pas. J'aime que les choses bougent. »⁸³ Elle est l'étrangère sans le cursus classique qui refuse de « se couler dans le moule »,⁸⁴ qui veut tout changer, tout bouleverser. Elle écrit qu'elle ne se considère pas comme une intellectuelle ou une femme d'idées, mais une femme faite pour l'action et pour la vie pratique. Toujours, à tout moment de sa carrière, elle a senti un écart entre les exigences du travail et ses propres expériences. Afin de surmonter cet écart, sa solution a été de beaucoup travailler. Elle a souvent trouvé des solutions judiciaires créatrices pour des problèmes sans jurisprudence. Elle souligne son attachement au code pénal qui reste le guide de son travail. Elle se demande, quel est l'élément qui pousse les juges à agir ? La réponse, c'est que ce sont les événements qui décident pour eux. Son collègue Éric Halphen, d'une célébrité égale à la sienne, se demande lui, dans son livre, les raisons de choisir un métier pareil. Hasard ou vocation ? Selon lui, le hasard donne une impression de passivité. Lui, influencé par les films policiers, a décidé très jeune de devenir juge afin de tenter d'empêcher des erreurs judiciaires. En 1984 à l'âge de 24 ans, fraîchement sorti de l'ENM, il a été le plus jeune juge d'instruction de France. Éric Halphen est devenu juge d'instruction par vocation, tandis que dans le cas d'Eva Joly, c'était le hasard ainsi qu'une forte volonté d'agir et d'utiliser ses compétences qui ont guidé son choix de carrière.

Les juges choisissent très librement leur manière de travailler. Il y a des juges qui travaillent vite sans trop s'occuper des détails, tandis que d'autres sont des perfectionnistes très attachés à la jurisprudence et les traditions judiciaires. Jean-Claude Marin, avocat général à la Cour de cassation, pense qu'Eva Joly avait une technique de travail novatrice même avant la création du pôle financier de Paris en 1999,⁸⁵ soulignant aussi son expérience professionnelle en dehors de la justice et sa part de génie personnel.⁸⁶ Elle a trouvé sa manière de travailler : frapper vite et fort. Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous étudierons le travail d'Eva Joly en tant que juge d'instruction face aux affaires politico-financières des années 1990.

⁸³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 180

⁸⁴ Etchegoin, Marie-France et Mattieu Aron, page 45

⁸⁵ Voir la deuxième partie de ce mémoire.

⁸⁶ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 279

2^e partie : AVOIR DÉJÀ PASSÉ UNE NUIT D'HIVER DEHORS⁸⁷

⁸⁷ « [...] passé une nuit d'hiver dehors », traduction d'une partie du proverbe norvégien *Å ha tilbrakt en vinternatt (eller vinterdag) ute før*. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 16

Les affaires politico-financières en France 1990-2002

Qu'est-ce qu'une affaire financière ou politico-financière, et pourquoi y a-t-il eu une telle accumulation d'instructions de ce type en France dans les années 1990 ? Dans le cadre de ce mémoire, une affaire politico-financière est une instruction judiciaire qui, étroitement suivie par la presse, revêt des éléments politiques et financiers en même temps. Les mis en examen pour délits financiers peuvent être des entreprises, des banques ou des partis politiques, mais aussi des particuliers là où il existe une implication politique. Dans les années 1980, il s'agissait le plus souvent de la corruption classique de fonctionnaires ou d'hommes politiques au niveau local, liée à la décentralisation, ou de fausses factures dans le bâtiment, un secteur souvent utilisant ses contacts politiques pour obtenir les permis de construire ou cherchant des subventions par les fonds publics. Dans les années 1990, on a vu surgir en France les grands scandales liés au financement des partis politiques, un système occulte dont on trouve des ramifications dans presque toutes les instructions d'une certaine ampleur. Selon Éric Halphen, le nombre de dénonciations a fortement augmenté à cause des périodes de cohabitation politique. Les années 1990 ont aussi été marquées par les instructions d'affaires touchant la raison d'État, comme celles impliquant des accords d'armement entre une entreprise française et un pays étranger. Mais, avant tout, il s'agit de l'affaire Elf, le plus grand scandale politico-financier que la France ait jamais connu.

Les dirigeants des grandes entreprises publiques et des compagnies privées ont des contacts politiques, il y a même des réseaux politiques au sein de quelques entreprises, comme celui d'origine gaulliste, plus ou moins clandestin, chez Elf. Le contact étroit entre les cadres supérieurs d'une entreprise et les politiques explique donc l'étiquette politico-financière. En principe, dans les années 1990, les affaires trouvent leurs racines dans « la relation à l'argent [et] les tentations de la corruption dans une économie globalisée ».⁸⁸ Cette globalisation a suivi la chute définitive du communisme en Europe de l'Est, donnant de nouvelles possibilités de coopération au niveau politique mais aussi accès à de nouveaux marchés et aux grandes richesses jusqu'alors contrôlés par l'État. L'ouverture de l'économie

⁸⁸ *Forholdet til penger - korrupsjonens fristelse i en globalisert økonomi (overskrift)*. Østberg, Kai (2006), page 32

d'État en marche depuis les années 80 dans l'Europe de l'Ouest, donnant plus facilement accès aux crédits, a résulté en une montée de la spéculation monétaire.

Comme une conséquence de cette situation instable, la multiplication d'« affaires » s'est également manifestée au niveau européen. L'action judiciaire la plus connue, la plus étendue et certainement la plus sanglante⁸⁹ a été *Mani pulite* en Italie, mais il y a eu simultanément des scandales politico-financiers partout ailleurs en Europe. La raison en était aussi l'émancipation de la presse, surtout en France où celle-ci a une longue histoire de soumission au pouvoir politique, ainsi qu'un besoin d'émancipation chez une partie de la magistrature. Cette dernière a, entre autres, exigé une coopération internationale⁹⁰ des juges pour éviter que les renseignements concernant des sommes détournées et destinées à être « blanchies » restent dans une banque étrangère, et par conséquent, hors de la juridiction du juge chargé de l'instruction.

Pourquoi pas, s'est demandé d'une manière rhétorique *Le Nouvel Observateur* en 1994, créer une nouvelle organisation – « Fraudeurs sans frontières » ?⁹¹ L'hebdomadaire se moquait d'une personne qui avait parlé au téléphone avec un ami, ignorant qu'une juge l'avait mis sous écoutes téléphoniques. Il voulait s'enfuir au Rwanda sous prétexte d'une mission humanitaire pour éviter d'avoir à comparaître devant cette même juge. L'homme qui parlait s'appelait Bernard Tapie, un protégé de François Mitterrand, *self made man* et depuis longtemps en maille avec la justice. La juge était Eva Joly.

⁸⁹ 26 juges morts. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 19

⁹⁰ Extrait de l'Appel de Genève: « Nous souhaitons, au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la signature de conventions internationales entre pays européens [...] – garantissant la levée du secret bancaire lors de demandes d'entraide internationale en matière pénale émanant des autorités judiciaires [...] – permettant à tout juge européen de s'adresser directement à tout autre juge européen ;[...] ». Robert, Denis 1996 : *La justice ou le chaos*, page 333

⁹¹ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 76

Eva Joly et « ses » affaires les plus médiatisées

L'affaire Tapie

Bernard Tapie fondait l'essentiel de son train de vie somptueux sur les finances de ses entreprises. Eva Joly était en charge du dossier du « Phocéa », son voilier. C'est à cause de ce député, grand patron du club de football Olympique de Marseille, ancien ministre socialiste de la Ville et homme d'affaires⁹² que le nom d'Eva Joly est apparu dans les journaux. Tapie, « un flibustier à la fois génial et sans scrupule »,⁹³ a vu son immunité parlementaire levée sur la demande de la juge après un débat à l'Assemblée nationale où Tapie a dit que si ses collègues ne le protégeaient pas, ils seraient les prochaines victimes de la justice. Joly, craignant qu'il ne s'enfuît, l'a mis sous écoutes, une décision assez hardie dans un cas sans jurisprudence. Ensuite, afin d'empêcher sa fuite, elle l'a fait arrêter par la police à 6 heures du matin à son domicile. Bernard Tapie, très agité, ne se calmait pas, et les policiers ont dû le menotter.

Après la comparution devant la juge, cette dernière l'a relâché. Tapie a ensuite donné une interview à la télévision, où il a présenté une version assez loin de la vérité. Joly, se sentant obligée de répondre, a, bêtement selon Etchegoin et Aron, révélé que les écoutes avaient eu lieu, ce qui a provoqué de vives réactions politiques et médiatiques. Après avoir reçu des renseignements par des magistrats et des policiers qui voulaient soutenir Eva Joly, *Le Canard enchaîné* a pu publier le 6 juillet 1994 le verbatim des écoutes téléphoniques. C'est ainsi que l'opinion publique a connu les détails de la fuite imminente de Bernard Tapie pour le Rwanda. Sauvée à cette occasion par *Le Canard enchaîné*, Eva Joly a compris l'importance de la presse. En effet, après l'arrestation de Bernard Tapie elle est devenue une personne connue, et à partir de 1996 une célébrité, cette juge venue du froid, avec « son accent nordique [qui] lui donne un air délicieux d'actrice étrangère. »⁹⁴

⁹² Bernard Tapie est, entre autres, l'ancien propriétaire de la compagnie Adidas

⁹³ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 65

⁹⁴ Zemmour, Eric 1997, page 23

Avec l'affaire Tapie, Eva Joly a, selon elle-même, brisé deux tabous, le premier étant la demande de levée d'immunité parlementaire et le second la livraison d'un mandat d'arrêt contre un homme politique. Elle écrit que, pour la première fois en France, la police a arrêté et menotté un député.⁹⁵ Cette arrestation, importante pour sa crédibilité auprès de la police judiciaire, a confirmé sa manière d'agir vite et directement afin d'obtenir des résultats immédiats.

Comparaissant à plusieurs reprises devant les tribunaux, Bernard Tapie a passé un certain temps en prison. D'après Etchegoin et Aron, la justice a, dans l'affaire du « Phocéa », prononcé un verdict de dix-huit mois de prison en 1997, dont six mois ferme. Eva Joly écrit que Tapie a également été condamné pour ses menaces proférées contre les policiers lors de l'arrestation à son domicile dans cette affaire. Bernard Tapie a néanmoins impressionné Eva Joly. Lui, en son temps la vedette numéro un des Français, manie à merveille la presse et domine aussi avec brio tout entretien. En 2002, elle lui a accordé des non-lieux dans quelques instructions judiciaires impliquant sa personne. À cette occasion, Bernard Tapie se serait avéré très charmant, demandant même une dédicace dans son exemplaire de *Notre affaire à tous* : « Vous avez fait du chemin depuis notre première rencontre. Maintenant, vous êtes plus connue que moi. »⁹⁶

⁹⁵ Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 136. C'est, au moins, une affirmation contestable. Selon mon directeur de mémoire, M. Loràs, Jacques Duclos du parti communiste a été arrêté et emprisonné dans les années 50 alors qu'il était député. En 1939, des députés communistes ont été arrêtés en France.

⁹⁶ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 366

L'affaire Elf

Elf occupe toute son intelligence – qui n'est pas médiocre -, toute sa capacité de travail – qui n'est pas négligeable -, toute sa science juridico-financière – qui est remarquable [...]

ERIC ZEMMOUR⁹⁷

L'affaire Elf est, selon Gilles Gaetner, le plus important scandale politico-financier français de l'après-guerre tant par les personnalités mises en cause que par les sommes détournées, qu'il estime à 1 à 2 milliards de francs, mais aussi par le retentissement dans l'opinion publique et les médias. Karl Laske, quant à lui, décrit les trois cercles de ce scandale ; au centre il y a l'affaire Elf, puis l'affaire Dumas-Deviers, que ce mémoire traitera brièvement, et finalement l'affaire des frégates vendues à Taïwan, que ce mémoire n'abordera pas.

L'affaire Elf a commencé par la découverte d'un investissement douteux au sein du groupe textile Bidermann, dans lequel la compagnie pétrolière avait investi 800 millions de francs. L'instruction a été ouverte après une enquête de la Commission des opérations boursières (COB). Sur la base de cette enquête, « la juge s'est lancée sur une multitude de pistes comme on s'enfonce dans un jungle. »⁹⁸ Eva Joly, à laquelle le dossier Bidermann avait été confié en août 1994, a trouvé derrière une façade de légalité chez Elf des commissions occultes, des détournements de fonds énormes et des intermédiaires douteux. L'instruction judiciaire a révélé que la compagnie pétrolière Elf était « [...] un labyrinthe de sociétés, de doubles fonds, de fausses apparences et, visiblement, de vrais trafics. »⁹⁹

La compagnie pétrolière nationale Elf a été fondée en 1965. Son premier président fut Pierre Guillaumat, un haut fonctionnaire, proche de Charles de Gaulle et ancien Français libre. Dans l'Afrique décolonisée des années 1960, il était impératif que le pétrole restât français. La compagnie était donc dès le début un instrument diplomatique et un moyen

⁹⁷ Zemmour, Eric 1997, page 25

⁹⁸ Gattegno, Hervé 1998 : *L'affaire Dumas*, page 83

⁹⁹ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 31

d'action souterraine pour une grande puissance mondiale, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, acteur nucléaire et troisième exportateur d'armes du monde.¹⁰⁰

En 1989, Loïk Le Floch-Prigent est nommé PDG d'Elf par le Président de la République, François Mitterrand. M. Le Floch-Prigent a mis dans une position-clé un ancien associé, Alfred Sirven. Comme l'expliquent Gilles Gaetner et Jean-Marie Pontaut, les nouveaux dirigeants ont bien compris la fonction des caisses noires déjà existantes de la compagnie : « [...] la nouvelle équipe qui arrive en 1989 va s'accaparer le pouvoir à des fins personnelles. Elle va, en quatre ans, se constituer, sur les deniers d'Elf, une immense fortune. Alfred Sirven va être le pivot de ces détournements. »¹⁰¹ Alfred Sirven serait, selon les mêmes auteurs, probablement responsable à lui seul d'un milliard de francs de détournements.

Sous Le Floch-Prigent, la compagnie Elf a conquis de nouveaux marchés et s'est considérablement développée, mais l'activité « noire » a aussi beaucoup augmenté. Or, Loïk Le Floch-Prigent n'était pas n'importe qui. Il avait la confiance de François Mitterrand et de nombreux contacts industriels et politiques. Mais, il a été « saisi par la folie des grandeurs »,¹⁰² laissant même Elf et le groupe Bidermann payer son divorce.¹⁰³ Après les élections législatives en 1993, le président Mitterrand a dû accepter un Premier ministre issu de la droite, Edouard Balladur. Cette deuxième cohabitation politique¹⁰⁴ a eu comme conséquence immédiate le renvoi de Le Floch-Prigent à la tête d'Elf. En effet, Balladur a placé un de ses fidèles, Philippe Jaffré, à ce poste important.

En 1995, le nouveau Président de la République, Jacques Chirac, a nommé Loïk Le Floch-Prigent à la tête de la SNCF sans ignorer les enquêtes judiciaires qui impliquaient le nouveau PDG dans l'affaire Bidermann/Elf. Dans sa nouvelle position, Le Floch-Prigent se croyait selon plusieurs auteurs mis à l'abri de tout problème judiciaire et protégé par ses amis politiques. Le 4 juillet 1996, il a été convoqué devant Eva Joly, qui a décidé de l'incarcérer. Refusant de coopérer et plus tard de parler, il est resté cinq mois et demi en détention provisoire. Atteint de psoriasis, sa maladie s'est gravement détériorée en prison. Une partie de

¹⁰⁰ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 45

¹⁰¹ Gaetner, Gilles et Jean-Marie Pontaut 2000 : *L'homme qui en sait trop. Alfred Sirven et les milliards de l'affaire Elf*, page 10

¹⁰² *Ibid.*, page 153

¹⁰³ Son ex-femme, Fatima Belaïd, avait reçu 31 millions de francs. « Elle a été condamnée à trois ans de prison, dont deux avec sursis, et à un million d'euros d'amende. » Joly, Eva 2007, page 116

¹⁰⁴ La première étant celle de 1986 à 1988. À l'époque, le Premier ministre a été Jacques Chirac.

la presse a protesté contre cette incarcération prolongée et a accusé Eva Joly de cruauté. Etchegoin et Aron, ainsi que plusieurs autres journalistes, décrivent la détestation réciproque de la juge et du PDG. Ils sont soutenus par Eric Zemmour, selon lequel Le Floch-Prigent a demandé à Joly pourquoi elle le haïssait tant. Le Floch-Prigent dit qu'Eva Joly avait besoin de reconnaissance, et à l'époque aussi besoin de se faire un nom. « J'estime avoir participé, à mes dépens, à faire la carrière de Mme Joly. »¹⁰⁵ L'intéressée, pour sa part, l'appelle dans son dernier livre « le fils qui fait mentir sa vieille mère ».¹⁰⁶ Emprisonné et sans soutien public de ses amis politiques de gauche, Loïk Le Floch-Prigent a été contraint de démissionner de la SNCF le 19 juillet 1996. Après six ans d'attente, il a été condamné à trois ans et demi de prison en 2001 pour abus de biens sociaux, une peine alourdie de 2 ans de prison en 2003.¹⁰⁷

L'affaire Elf, touchant à la raison d'État, impliquait aussi le financement suspect d'appartements, de villas et de châteaux. La compagnie avait recours aux emplois fictifs, elle soutenait le président gabonais, elle a dû payer pour les excès de l'exigeante ex-femme de Le Floch-Prigent, et elle a payé les factures de la maîtresse du ministre des Affaires étrangères, qui savait à merveille utiliser les cartes de crédit de la compagnie à des fins personnelles. En plus, il y a eu la fuite d'Alfred Sirven, retrouvé par des journalistes français aux Philippines après quatre ans et finalement arrêté en 2001. Hervé Gattegno écrit que l'affaire Elf est devenue pour la juge une enquête impossible et un défi surhumain.

Avec l'affaire Elf, c'est « [c]omme si la démocratie française avait atteint la limite des révélations qu'elle peut supporter. »¹⁰⁸ L'affaire a épuisé Laurence Vichnievsky, co-désignée au dossier en mai 1997. Elle a demandé une autre affectation en 2001, alors qu'Eva Joly en tant que première juge du dossier a été poussée par les événements jusqu'à ses propres limites. Renaud Van Ruymbeke a rejoint les deux femmes comme le troisième juge d'instruction lié au dossier en avril 2000. Ainsi, il y avait finalement trois juges, deux greffiers, deux membres du parquet et trois policiers à avoir accès au dossier. Ils avaient à administrer 42 000 documents. L'affaire impliquait 60 avocats, presque autant de mis en examen et 300 témoins.¹⁰⁹ Eva Joly et son équipe ont dû affronter des actions de

¹⁰⁵ Le Floch-Prigent, Loïk 2001 : *Affaire Elf, affaire d'État*. Entretiens avec Eric Decouty, page 29

¹⁰⁶ Joly, Eva 2007, page 105

¹⁰⁷ Les procès ne sont pas terminés pour M. Le Floch-Prigent, mais, pour des raisons médicales, il n'a passé que quelques mois en prison. Le Floch-Prigent, Loïk 2001, page 240 et Elf : la Cour de cassation confirme la quasi-totalité des condamnations. *Le Monde*, le 31 janvier 2007

¹⁰⁸ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 203

¹⁰⁹ Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 144 et Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 16-17

déstabilisation comme des cambriolages, des écoutes téléphoniques illégales, des fuites de renseignements et des menaces. Pendant six ans, Eva Joly a dû vivre avec la présence 24 heures sur 24 de gardes de corps.

L'affaire Elf a déclenché une très forte médiatisation. Eva Joly n'a pas refusé de s'exprimer en public, une solution souvent choisie par ses collègues dans la magistrature. Les noms, les photos et les images de Laurence Vichnievsky et d'Eva Joly apparaissaient dans tous les journaux et sur toutes les chaînes de télévision. Pendant les interviews, elles ont toutefois été soucieuses de ne pas briser le secret de l'instruction. Dans un entretien en 2001 avec les journalistes Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann, Joly a confirmé que ces interviews auraient pu occuper tout son temps, comme une diversion, mais elle a mis l'accent sur l'importance de bien mener le dossier Elf devant les tribunaux. Pour elle, Elf était « un dossier-phare ». ¹¹⁰ Cependant, elle n'a pas pu empêcher que l'affaire Elf devienne dans les médias, d'après Eric Decouty, un feuilleton populaire. L'affaire a fait tomber le président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, ancien ministre des Affaires étrangères, a impliqué « une Mata Hari auteure de romans de la gare », ¹¹¹ Christine Deviers-Joncour, et le fuyard Alfred Sirven a finalement été arrêté dans le pays natal de sa domestique et compagne philippine. Selon Decouty, les résultats judiciaires restent médiocres, ce qu'Eva Joly dément catégoriquement. Le procès en 2003 a abouti à la condamnation de trente personnes, dont treize à des peines de prison ferme, et la somme des détournements de fonds publics jugés s'élevait à 305 millions d'euros. ¹¹² Pourtant, elle admet que l'affaire Elf est devenue un vaudeville pour l'opinion où « [l]es faits se diluent dans l'anecdote. » ¹¹³

Eva Joly considère que jusqu'en janvier 1998, les médias ont traité l'affaire Elf d'une manière sérieuse, mais qu'à partir de ce moment-là, la vérité médiatique et la réalité judiciaire n'étaient plus les mêmes. La perquisition chez Roland Dumas le 27 janvier 1998 devient « le symbole des instructions spectacles ». ¹¹⁴ Eva Joly avait mis un tailleur rouge, un détail remarqué par la presse. Tous les médias ont diffusé les images de Roland Dumas entre elle et Laurence Vichnievsky. Elle marque avec cette perquisition, sans vraiment le savoir à

¹¹⁰ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 82

¹¹¹ Le Floch-Prigent, Loïk 2001, page 13

¹¹² La presse française a évoqué à plusieurs reprises le fait que la plupart des peines ne sont pas encore exécutées, par exemple *Le Nouvel Observateur*, le 3 avril 2007 : La plupart des peines de l'affaire Elf restent virtuelles et *Le Monde*, le 10 mars 2007 : Affaire Elf, l'amende impayée d'André Tarallo. Ce mémoire n'aborde pas la totalité des peines encourues dans l'affaire Elf.

¹¹³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 145

¹¹⁴ *Ibid.*, page 102

l'époque, un tournant de sa carrière. « Avec Roland Dumas et la spirale médiatique dans laquelle elle s'est laissé entraîner, elle a peut-être fait un pas de trop. »¹¹⁵

¹¹⁵ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 235

L'affaire Dumas

Neuf ans après la perquisition chez le président du Conseil constitutionnel, le journal *La Nouvelle République du Centre-Ouest* écrit que « [l]es images télévisées de janvier 1999 [sic] qui montrent les juges Éva Joly et Laurence Vichnievsky entourant Roland Dumas à l'arrière d'une voiture sont restées gravées dans les mémoires. »¹¹⁶ Avocat, ancien résistant et ami de François Mitterrand depuis les années 1950, Roland Dumas avait en 1998 soixante-quinze ans et touchait à la fin d'une longue carrière parmi les plus puissants. Ministre des Affaires étrangères de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993 et nommé président du Conseil constitutionnel en 1995 par Mitterrand, il n'était pas prêt à s'expliquer devant un juge concernant l'affaire Elf, dans laquelle il a été impliqué par ses relations amoureuses avec Christine Deviers-Joncour. Cette dernière, complice d'Alfred Sirven, a reçu de la compagnie Elf 66 millions de francs entre 1989 et 1993.¹¹⁷ Elle bénéficiait aussi d'un appartement de luxe payé avec des moyens occultes. Fervente utilisatrice d'une carte *American Express* délivrée par Elf, elle a payé avec cette carte des bottes de la marque Berluti destinées à Roland Dumas d'un coût de onze mille francs. Avec la publication de cette information, l'affaire Dumas est devenue « [u]ne piste en lacet ». ¹¹⁸ L'acquisition de ces bottes exclusives a initialement eu un effet dévastateur pour Dumas dans l'opinion publique, mais ce détail a vite tourné toute l'enquête en dérision.

En 1999, Christine Deviers-Joncour a donné des renseignements directement aux juges Joly et Vichnievsky sur des statuettes grecques payées en argent liquide qu'elle avait offertes à Roland Dumas. Les bottes Berluti et les statuettes grecques étaient finalement les seules preuves tangibles que Roland Dumas avait bénéficié d'avantages financiers de la compagnie Elf. Les journalistes se sont demandé : « [T]out ça pour ça ? »¹¹⁹ Faire tomber un des personnages au sommet de l'État pour presque rien ?

Le dossier judiciaire était évidemment plus complexe. Eva Joly et Laurence Vichnievsky cherchaient à trouver des liens financiers entre Christine Deviers-Joncour et Roland Dumas, et par cela un lien entre Elf et Dumas, ce qui s'est avéré difficile. Cependant, M. Dumas avait

¹¹⁶ Quand les magistrats visent le sommet de l'État. *La Nouvelle République du Centre-ouest*, le 3 mai 2007 : sous-titre de l'article « Enquête Borrel : les juges empêchées de perquisitionner à l'Élysée ».

¹¹⁷ Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002, page 78

¹¹⁸ Titre dans *Le Point*, le 21 février 1998. Gaetner, Gilles 1998, page 146

¹¹⁹ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 224

fait mettre au total 9,5 millions de francs en espèces sur ses comptes en banque entre 1989 et 1997. C'était une femme qui portait ces sommes à la banque, mais cette femme n'était pas Madame Deviers-Joncour. Tout au long de l'instruction, Roland Dumas n'a donné que des explications évasives sur la provenance de ces sommes, qu'il n'avait jamais déclarées aux autorités fiscales. En plus, étant donné que le « travail » de Madame Deviers-Joncour pour Elf semblait être d'accompagner Roland Dumas lors de ses voyages officiels et privés autour du monde, les juges ont essayé de comprendre à quel point ce dernier était au courant des sources financières de sa maîtresse. D'où venait son argent et pourquoi ? Apparemment, cet ancien ministre et homme du monde n'y avait jamais réfléchi. Homme avare, il avait l'habitude d'éviter les dépenses et laisser aux autres le soin de payer.

L'instruction contre Roland Dumas a, d'après Hervé Gattegno, donné beaucoup d'importance à l'affaire Elf qui risquait de donner l'impression d'être une affaire sans fin. Or, l'ancien ministre était un adversaire formidable qui savait utiliser son carnet d'adresses et ses contacts dans les médias. Il n'a certainement pas essayé de faciliter le travail des juges. Dumas parlait de raison d'Etat et exigeait d'être jugé par la Cour de justice de la République, tribunal exceptionnel destiné à examiner l'exercice d'un ministre. Ainsi, il obtiendrait d'être jugé par ses pairs. Eva Joly a défendu son instruction avec tous les moyens possibles, et la tentative de dessaisissement a échoué. Elle a compris qu'elle devait mettre l'accent sur l'enrichissement personnel pour éviter le piège de la raison d'Etat. Comme pour Loïk Le Floch-Prigent, elle a « sort[i] sa calculette d'épicière ». ¹²⁰ Elle savait déjà que ces hommes influents préféreraient expliquer leur rôle dans les grands projets de l'Etat et qu'ils répugnaient de s'expliquer sur des factures et des dépenses personnelles. Mais Roland Dumas était un homme dur, évoquant même les problèmes de santé du mari d'Eva Joly ¹²¹ dans le but de la déstabiliser.

Christine Deviers-Joncour, quant à elle, a changé de stratégie de défense à plusieurs reprises et a raconté n'importe quoi. Finalement, en avril 1998, les juges Joly et Vichnievsky ont mis Roland Dumas en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux. ¹²² Dumas, qui a d'abord laissé entendre aux journalistes qu'il avait le soutien du président

¹²⁰ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 232

¹²¹ Pascal Joly avait souffert pendant des années de dépression, avant de se suicider en 2001. Eva Joly parle ouvertement de sa vie de couple dans son dernier livre (2007).

¹²² « Recel d'abus de biens sociaux : Dissimuler, détenir, transmettre une chose en sachant qu'elle provient d'un délit. [...] Bénéficiaire, en connaissance de cause, du produit du délit d'abus de biens sociaux ». Joly, Eva et Caroline Joly-Baumgartner 2002, page 244

Chirac, s'est senti comme le dernier bouc émissaire du *mitterrandisme*.¹²³ En effet, comme Chirac avait des ennuis avec la justice sur le financement illicite du RPR, il a laissé tomber Roland Dumas sans réagir en sa faveur. Le 1^{er} mars 2000, Roland Dumas a démissionné du Conseil constitutionnel. D'abord condamné au tribunal correctionnel en 2001, il a été acquitté en 2003 en procès d'appel. Il était, d'après les termes du verdict, « [b]lâmable mais pas pénalement responsable ». ¹²⁴ Christine Deviers-Joncour a été, selon ses propres informations,¹²⁵ condamnée à dix-huit mois de prison ferme.

Avec la démission de Roland Dumas du Conseil constitutionnel en 2000 s'achevait, selon Karl Laske, l'époque des intouchables. Quant à Eva Joly, elle met l'accent sur l'affaire Dumas comme « un pas important »¹²⁶ dans l'évolution vers une société qui accepte la lutte judiciaire contre la corruption des grands. Nous examinerons dans la partie suivante ce qu'Eva Joly écrit dans ses livres sur la corruption et la délinquance financière, avant de décrire ses méthodes de travail. Ensuite, nous passerons à ce que les différents auteurs, Eva Joly incluse, écrivent sur ses relations avec les collègues. Finalement, nous examinerons les débats qu'elle a suscités dans les médias.

¹²³ « [...] Roland Dumas est devenu [dès 1983] la figure emblématique du mitterrandisme, ce système de pouvoir où les liens personnels priment les convictions, où l'arrangement prévaut sur les engagements. » Gattegno, Hervé 1998, page 275

¹²⁴ Joly, Eva 2007, page 110

¹²⁵ Deviers-Joncour, Christine 2003 : *Les amants maudits de la République*, page 224

¹²⁶ Traduction directe de l'expression *et viktig skritt*. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 161

Briser les tabous

Au nom de l'efficacité et de l'égalité devant la loi

L'égalité

Eva Joly a écrit plusieurs livres, dans lesquels elle présente ses opinions sur des thèmes chers à elle, comme l'impunité des élites, les conséquences de la mondialisation du secteur financier, l'existence d'une économie souterraine et parallèle et la corruption, qui « [...] détruit la confiance nécessaire entre le citoyen et ses représentants ». ¹²⁷ Elle considère la délinquance financière comme une menace pour la démocratie. Dans chaque livre, elle peaufine et amplifie ses propos. Ce mémoire ne discutera pas ces propos en tant que tels, mais cherchera à comprendre comment cette prise de position a influencé l'exercice de son métier.

Il s'agit d'abord d'une prise de conscience. Comme son ancien collègue Renaud Van Ruymbeke, ¹²⁸ elle décrit comment son début en tant que juge d'instruction s'est fait dans l'ignorance de la réalité des dossiers financiers d'une certaine ampleur. Eva Joly, connaissant déjà la délinquance au bas de l'échelle sociale depuis ses années au parquet, a trouvé intolérable l'idée qu'il existerait dans la société française une « surclasse » ¹²⁹ se sentant au-dessus de la loi. La littérature consultée confirme que la classe dirigeante est restée jusqu'aux années 1990 quasiment à l'abri de poursuites judiciaires. Pour Eva Joly, un traitement différent dans le système judiciaire français fondé sur la caste sociale de l'inculpé ne serait que l'injustice pure et dure. Eva Joly s'est battue pour que la justice soit juste.

Les dossiers financiers ont apporté des connaissances sur un monde souterrain et caché, qui, avec la mondialisation des réseaux financiers et les nouvelles possibilités technologiques, s'infiltrer dans l'économie légale ou officielle. Il ne s'agit plus d'un maquereau ou de quelques mafieux qui contrôlent des boîtes de nuit, mais de vrais réseaux internationaux de détournement de fonds. Eva Joly semble avoir été profondément choquée par les chiffres énormes révélés par ces dossiers. En outre, les délits financiers restent souvent impunis, car

¹²⁷ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 22

¹²⁸ Robert, Denis 1996, page 54

¹²⁹ Elle cite une expression de Jacques Attali. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 83

les organes de contrôle n'ont la capacité de poursuivre que les quelques cas particulièrement flagrants. Le plus souvent, c'est le hasard qui en décide. En plus, il existe maintes possibilités de classer les affaires difficiles avant qu'elles ne donnent lieu à une enquête. Même après, confirme Laurence Vichnievsky, tout dépend de l'énergie et des facultés du juge qui mène l'instruction. Si on veut que la vie soit facile, on classe. Eva Joly a choisi la vie difficile.

Dans ses livres, Eva Joly tient à s'exprimer sur ses craintes et ses espoirs. Pourtant, si on reste neutre et refuse de trop dévoiler, cette neutralité peut dans certains cas protéger. En s'exprimant, elle a opté pour une autre sorte de protection, celle de l'opinion publique. En tout cas, Eva Joly n'a pas choisi la neutralité. À l'inverse de ses collègues Vichnievsky et Van Ruymbeke, qui soulignent leur devoir comme magistrats de rester neutres,¹³⁰ Eva Joly, elle, s'est exprimée en public sur des questions éthiques ou idéologiques parfois touchant à la politique. Elle a clairement dit ce qu'elle pensait du projet de loi sur la présomption d'innocence, qu'elle n'a pas soutenu par peur que de nouvelles démarches procédurales ne donnent aux mis en examen des possibilités nouvelles d'échapper à la justice. À l'époque, elle était la seule magistrate à prendre la parole dans la presse hormis les porte-parole syndicaux.¹³¹

Dans son premier livre (2000), elle donne une présentation assez élogieuse de la planification économique des Trente glorieuses, considérant que « [e]n perdant le contrôle des marchés financiers [dans les années 1980], les gouvernements nationaux ont perdu leur pouvoir de régulation. »¹³² Eva Joly accuse les hommes politiques de fermer les yeux sur la délinquance financière pour que les chiffres d'affaires augmentent et que l'indice de la Bourse soit optimal. Ce vide politique, commenté à plusieurs reprises dans la littérature consultée, implique selon Joly que « [l]e contrat démocratique a perdu une part de sa substance. »¹³³ Eva Joly a la vision « d'un nouveau modèle démocratique »¹³⁴ qui naîtra de la prise de conscience du citoyen. Elle parle à cette occasion d'une métamorphose,¹³⁵ ce qui donne l'impression d'une conviction sinon protestante au moins politique. Elle témoigne de sa foi dans les

¹³⁰ Alors qu'Eva Joly est magistrate en disponibilité depuis 2002, les deux autres exercent encore comme magistrats. Madame Vichnievsky est présidente du tribunal de Chartres depuis 2001, M. Van Ruymbeke, encore juge d'instruction, est actuellement en difficulté pour son instruction de l'affaire Clearstream. Cette affaire a son origine dans le dossier sur la vente de frégates françaises à Taïwan, qui était à l'origine un volet de l'affaire Elf.

¹³¹ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 278

¹³² Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 224

¹³³ *Ibid.*, page 226

¹³⁴ *Ibid.*, page 243

¹³⁵ *Ibid.*, page 243

citoyens et dans l'esprit collectif : « La vie, ce sont les autres. »¹³⁶ Elle est sûre que les citoyens exigeront des changements pour rétablir l'équilibre entre le monde des finances et les forces démocratiques.

La juge Eva Joly a fouillé dans les finances privées des témoins et des mis en examen. Mieux valait les petites sommes qui parlaient au public que les grosses sommes qui ne disaient rien. Elle évoque le tabou de l'enrichissement personnel que personne n'a voulu avouer, mais qui, selon elle, apparaît dans les quatre cinquièmes des affaires politico-financières transmises devant les tribunaux en France.

Eva Joly décrit comment, au début, elle s'attendait à un soutien politique, qui n'est jamais arrivé. Au contraire, les dirigeants politiques ont, selon elle, déplacé le débat vers les magistrats, soupçonnant ceux-ci de vouloir instaurer une République des juges. Gilles Gaetner cite l'avocat de Roland Dumas qui a lancé que « [v]ous, juges et journalistes, vous êtes pris dans une sorte de fièvre, peut-être parce que vous avez été longtemps opprimés. Vous vous trompez. Vous menacez la République. »¹³⁷ Eva Joly exprime son incompréhension devant la futilité d'un tel débat ; les juges ne faisaient que leur travail.¹³⁸

Les hommes politiques, constatent Jacques Follorou et Laurence Vichnievsky, ont eu recours à l'autodéfense et l'autoprotection. Dans une affaire politico-financière, les mis en examen ont tout nié, même le fait d'être convoqué était un affront et le mépris pour le juge et sa fonction était à peine caché. Édith Boizette, doyen¹³⁹ des juges du pôle financier à Paris, le confirme. Selon elle les justiciables ne supportaient aucune sanction. Éric Halphen est du même avis. Les politiques ont tout nié, ils ne savaient pas, n'étaient pas au courant, tout en montrant une attitude méprisante envers ce petit juge qui a osé les importuner. Laurence Vichnievsky décrit comment les justiciables ont souvent parlé de l'incompréhension et de l'ignorance des juges concernant les affaires en général et les affaires internationales en particulier.

Les politiques et les hommes d'affaires ont fait croire que la délinquance financière n'avait pas d'intérêt et que le problème réel était la justice. En mettant en doute les motifs des

¹³⁶ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 19

¹³⁷ Une citation qui date du 7 février 1998. Gaetner, Gilles 1998, page 151

¹³⁸ Elle écrit qu'une révolution est en train de se produire parmi les juges. Un commentaire de ma part : faire son travail et faire la révolution en même temps, cela pourrait inquiéter les classes dirigeantes. Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 154

¹³⁹ Le doyen est la personne ayant fonctionné le plus longtemps dans son poste.

juges, les hommes du pouvoir voulaient gagner du temps afin d'obtenir ce qu'Eva Joly appelle l'effet de « l'ardoise magique : tout peut disparaître ! »¹⁴⁰ Jacques Follorou évoque, quant à lui, l'impuissance des élus de l'État et leur incapacité de protéger le citoyen, ce qui place le juge sur le devant de la scène. Comme une conséquence du dysfonctionnement des organes de contrôle politique ou administratif, personne ne prend des responsabilités et laisse ainsi le champ libre au juge. Celui-ci renvoie finalement aux hommes politiques l'impression de leurs insuffisances.

Eva Joly n'a pas baissé les bras dans sa lutte pour l'égalité devant la loi. Son arme la plus puissante s'est avérée être son efficacité dans sa manière de travailler et sa capacité de former une équipe de soutien.

L'efficacité

Pour démontrer qu'elle a raison, elle est prête à tout. [...] [...] tel un bulldozer, Eva Joly fonce d'abord, et constate les dégâts ensuite.

ERIC ZEMMOUR¹⁴¹

Au début de la carrière d'Eva Joly comme juge d'instruction, il n'y avait guère de jurisprudence concernant les délits financiers commis par les membres de l'élite de la société française, ni beaucoup d'ouvrages qui traitaient ce sujet. Elle a donc parfois opté pour des démarches inédites, parfois en interprétant la loi à sa façon. Dans le but de casser le déroulement traditionnel des instructions financières, elle est entrée en relations directes et très concrètes avec des magistrats dépendant du Garde des Sceaux¹⁴² ainsi qu'avec la police judiciaire, celle-ci étant sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle a eu « ses » policiers et certains magistrats du parquet avec lesquels elle a coopéré étroitement pendant plus ou moins toute sa période au tribunal de Paris. Le travail d'Eva Joly a été renforcé par un greffier tout dévoué à sa juge et la codésignation de Laurence Vichnievsky pour le dossier Elf. Ce travail

¹⁴⁰ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 95

¹⁴¹ Zemmour, Eric 1997, page 25

¹⁴² Il s'agit ici des représentants du parquet, ou les magistrats dits debout. Ils représentent l'ordre public.

d'équipe, transgressant les frontières traditionnelles entre les magistrats debout, les magistrats du siège¹⁴³ et les forces de l'ordre, a fortement surpris par son efficacité.

D'après un avocat, sa méthode est, « [...] je tape d'abord, je raisonne ensuite. »¹⁴⁴ Karl Laske trouve qu'Eva Joly ne s'est pas laissée impressionner et qu'elle a laissé peu de place au doute dans son discours. Pour lui, « Éva Joly est difficile à cerner. Un peu double face. D'un côté, une juge politique et raisonnable. De l'autre, une tête brûlée. Deux juges en une. »¹⁴⁵ La première a été une sorte de Dr. Joly qui voulait toujours parler, la deuxième, Mrs. Eva, était la femme d'action qui faisait peur avec ses perquisitions éclair un peu partout.

Eva Joly aimait, plus que la plupart de ses collègues, accompagner les policiers pendant les perquisitions. Laurence Vichnievsky évitait, si possible, de le faire. Néanmoins, elle a assisté à plusieurs reprises avec sa collègue à ce que Gilles Gaetner appelle « leur stratégie des coups de théâtre ». ¹⁴⁶ Eva Joly décrit comment elle a insisté sur une intervention rapide dans le but de surprendre. Elle a certainement surpris, tout d'abord les autres magistrats au tribunal de Paris qui sont restés bouche bée devant toutes ces initiatives hyperactives.

¹⁴³ « Les magistrats du siège ont pour mission de juger. » Les juges d'instruction en font partie. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 260

¹⁴⁴ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 128

¹⁴⁵ Laske, Karl 2000: *Ils se croyaient intouchables*, page 261

¹⁴⁶ Gaetner, Gilles 1998, page 52

Eva Joly et la magistrature – ses collègues et ses supérieurs

Elle a de grosses qualités professionnelles. Elle a une endurance fantastique. Elle a une ténacité inouïe. Elle instruit bien. Mais un côté du personnage a un peu dévié. Cela pourrait se retourner contre elle, contre son dossier d'instruction, et contre nous tous.

EDITH BOIZETTE¹⁴⁷

En 1993, lorsque Eva Joly s'est installée dans son minuscule bureau à la « Galerie du bois dormant »¹⁴⁸ au Palais de Justice à Paris, quelques collègues de province, en premier lieu Renaud Van Ruymbeke à Rennes et Philippe Courroye à Lyon, avaient déjà fait des vagues dans les milieux dirigeants, mais à Paris le calme régnait. Eva Joly a vite compris qu'il fallait acheter par ses propres moyens des outils indispensables comme un ordinateur et surtout un fax. Son pragmatisme à cet égard a été de la plus grande importance ; elle a été opérationnelle d'une tout autre manière que la plupart de ses collègues. Après quelque temps, les difficiles conditions de travail des juges ont déclenché une « guerre des ordinateurs »¹⁴⁹ entre elle et Laurence Vichnievsky d'une part et leur hiérarchie jusqu'au Garde des Sceaux de l'autre. Eva Joly a pris l'initiative d'une puissante campagne médiatique afin d'obtenir ce qu'elle voyait comme indispensable dans la lutte contre la délinquance financière : les mêmes outils technologiques que les délinquants, les justiciables et leurs avocats possédaient depuis longtemps.

Finalement, le Garde des Sceaux, Elisabeth Guigou (PS), a décidé la création d'un pôle financier, étant censé de regrouper tous les magistrats en charge des dossiers financiers – et les membres du parquet et les juges d'instruction. Dans des locaux modernes et spacieux, les juges pourraient également avoir recours à des spécialistes en matière financière. En 1999, le pôle financier a ouvert ses portes rue des Italiens à Paris, contre l'avis d'Eva Joly, qui aurait préféré que les juges restent au Palais de Justice avec des conditions de travail améliorées.

¹⁴⁷ Madame Boizette n'explique pas quel côté de la personnalité d'Eva Joly qui aurait dévié. Or, les journalistes demandent son opinion sur un pot que Joly a offert aux enquêteurs et aux policiers après l'arrestation d'Alfred Sirven. Les avocats de Sirven et la presse ont vivement critiqué ce pot, et Eva Joly a, selon Édith Boizette, reçu une lettre de réprimande du président du tribunal. Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 75

¹⁴⁸ Il s'agit de la section financière. Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 57

¹⁴⁹ *Ibid.*, page 159

Eva Joly était partout dans les médias et répétait souvent les mêmes phrases. « Chaque semaine, on se demande où est la dernière interview d'Éva Joly... Elle parle tout le temps. Elle finit par ne rien dire. »¹⁵⁰ Eva Joly écrit qu'elle n'a jamais cherché à être un personnage médiatisé, mais elle reconnaît que plusieurs collègues l'ont interprétée comme tel. Avec la forte médiatisation de sa personne, Eva Joly est devenue pour certains collègues « Eva la Diva »,¹⁵¹ la mégalomane qui, avec ses gardes de corps faisant partie des « signes extérieurs de pouvoir »,¹⁵² a rompu avec la culture de soumission dans la magistrature. Le salaire modeste des juges rendait encore plus importants les autres critères de placement dans une profession strictement hiérarchisée, par exemple la taille du bureau, l'accès au logiciel spécialisé et une place de parking. Eva Joly a fini par tout obtenir, mais elle n'avait pas à se soucier d'où garer sa voiture. Ses gardes de corps, détachés de la police, l'ont conduite partout. Ces petits détails étaient des sources possibles de jalousie. En outre, le premier livre de Joly, sorti en 2000, a agacé certains collègues, considérant que l'auteure y donnait l'impression d'avoir été toute seule dans la lutte contre les délinquants financiers, avec uniquement l'aide de Laurence Vichnievsky ainsi que de ses amis proches du parquet et de la police judiciaire.

La hiérarchie considérait Eva Joly comme ingérable et incontrôlable. Le procureur général, Claude Marin, a pourtant laissé Eva Joly prendre ses propres décisions. D'autres supérieurs n'ont pas apprécié son style, le Garde des Sceaux non plus. Sa collègue Edith Boizette a confirmé les disputes entre elle et Joly. Cette dernière donnait l'impression d'avoir toujours raison. De son côté, Eva Joly résume l'attitude de la hiérarchie judiciaire comme celle de la devise de la bande dessinée Les Shadocks : *Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?*¹⁵³ Elle n'avait pas l'impression d'être soutenue par ses supérieurs, elle qui n'était pas issue du sérail et qui menait un combat à peine apprécié dans la magistrature. « J'en faisais trop, disait-on. »¹⁵⁴

Etchegoin et Aron, pour leur part, donnent une autre image du manque de soutien de la hiérarchie judiciaire en citant les occasions où les hauts dignitaires de la justice ont sauvé la

¹⁵⁰ L'avis d'un substitut (un magistrat du parquet) : Laske, Karl 2000, page 259

¹⁵¹ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 165

¹⁵² L'avis d'Édith Boizette. Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 54

¹⁵³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 24

¹⁵⁴ Joly, Eva 2007, page 12

peau d'Eva Joly quand les tempêtes médiatiques lui faisaient frôler la catastrophe. Cependant, sur les attitudes de la hiérarchie, Éric Halphen est du même avis qu'Eva Joly. Il dénonce un système où tout tourne autour de la forme avec des responsables de la magistrature se penchant avec insistance sur les statistiques des dossiers mais montrant peu d'intérêt pour leur contenu. Selon lui, c'est le carriérisme et la jalousie qui règnent dans la justice. Il est soutenu par Jacques Follorou qui décrit comment les soucis concernant l'avancement professionnel guident souvent les décisions des juges.

Claude Nocquet, première vice-présidente du tribunal de Paris, souligne le caractère particulier de l'affaire Elf et la situation extraordinaire du juge qui l'instruit : « Eva Joly incarnait le petit juge tentant de soulever l'énorme dossier Elf, déchiré par la contradiction entre devoir instruire et être placé dans l'impossibilité de le faire en raison de la pénurie des moyens matériels pour y parvenir. »¹⁵⁵ Selon Eric Zemmour, il n'y avait en France des années 1990 qu'une dizaine de petits juges opiniâtres et courageux sur le devant de la scène médiatique. Parmi les magistrats, Eva Joly était donc un personnage atypique dans une situation hors norme. Or, la différence entre elle et la plupart des autres magistrats ne s'arrête pas là. Dans le chapitre suivant, ce mémoire examinera les vives réactions qu'elle a suscitées, autant sa personne que son travail, dans les milieux de la presse ainsi que parmi les avocats et les intellectuels.

¹⁵⁵ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 394

Aux yeux des autres

Les journalistes

En 1994, le journaliste Serge Raffy au *Nouvel Observateur* a décrit la juge Eva Joly comme une femme secrète avec une haute idée de sa fonction.¹⁵⁶ Le mois suivant, déjà, le même journaliste a écrit un article critique concernant la détention provisoire en général. La très élégante et très discrète Eva Joly fait partie, selon lui, de ces fonctionnaires appliqués, sérieux et déterminés qui veulent fouiner au sommet. Le journaliste conclut que « [...] pour le meilleur et pour le pire, la machine est lancée. La polémique, le débat public peuvent en corriger les excès. Ils ne peuvent pas l'arrêter... »¹⁵⁷ Le journaliste a donc très tôt défini ce qui sera dans les années qui suivent le point de vue du *Nouvel Observateur* : éviter que les juges aillent trop loin.

Cependant, ces quelques voix critiques n'ont pas pu éviter le vedettariat grandissant d'Eva Joly. Elle est devenue dès 1996 une des nouvelles stars de la société française. Elle était ravie, selon Etchegoin et Aron, donnant des interviews pour faire connaître son histoire et son combat contre les grands, mais aussi pour faire bouger la magistrature qui a préféré la politique de l'autruche. Hervé Gattegno au *Monde* est très tôt devenu un des journalistes connaissant le mieux Eva Joly et l'affaire Elf. Leurs relations professionnelles se sont finalement tendues. Il écrit dans sa biographie sur Roland Dumas qu'Eva Joly lisait tout ce que la presse écrivait et qu'elle contactait les journalistes si elle n'était pas contente. Il raconte l'histoire d'une interview parue dans *Le Nouvel Observateur* au mois de mai 1996, où elle déclare que les juges doivent éviter le vedettariat. L'article est pourtant illustré d'une grande photo d'elle derrière son bureau, une photo qu'elle a commandée elle-même pour éviter que les journaux utilisent des photos prises sans autorisation.

Etchegoin et Aron constatent qu'Eva Joly avait quelque chose « à vendre » aux journalistes : sa personnalité et son parcours atypique. Pour la juge, ce n'était pas initialement une stratégie, mais une intuition. Eva Joly a vite compris comment la presse fonctionne, et,

¹⁵⁶ Raffy, Serge : Tapie. Les écoutes qui l'accusent. *Le Nouvel Observateur*, le 7 juillet 1994

¹⁵⁷ Raffy, Serge : Nos juges vont-ils trop loin. *Le Nouvel Observateur*, le 4 août 1994

pour les journaux, elle est arrivée au bon moment. Les juges étaient en effet populaires dans l'opinion publique ; après les « années fric », la France est entrée en pleine récession économique et les juges ont contribué à venger les pauvres. Eva Joly est devenue la femme de glace, la tueuse, la terreur des patrons, la « [b]londe égérie des dossiers sensibles », ¹⁵⁸ une femme de caractère et une femme libre qui avec son « intonation d'acier » ¹⁵⁹ incarnait « la juge qui fait trembler le gotha », ¹⁶⁰ Pour Etchegoin et Aron, à partir de 1996 Eva Joly a été la mondaine, détestée ou admirée, qui recevait beaucoup d'invitations, elle, l'ambitieuse qui détestait « le gris, le terne, le mou. » ¹⁶¹

Le 2 février 1997, Eva Joly a participé à sa première émission télévisée, dans le programme Capital sur M6. À cette occasion, elle a surtout mis l'accent sur le manque de ressources dans la magistrature. Eva Joly, semblait-il, était parfaite pour les émissions de télévision. D'après Etchegoin et Aron, ainsi que Gattegno, elle était claire, vive, percutante mais aimable, et, ajoute Gattegno, « raide sur les principes ». ¹⁶² À cette époque, Eva Joly avait été l'objet d'attaques personnelles dans *Le Nouvel Observateur*. Dans un article le 18 juillet 1996, ¹⁶³ la journaliste Josette Alia décrit le besoin d'indépendance des juges d'instruction, mais selon elle les vocations des nouveaux justiciers ne sont pas forcément nobles ; ils expriment avant tout le désir de pouvoir. Alia évoque ce qu'elle considère comme le problème fondamental du droit français : quels sont le rôle, la place et le pouvoir du juge d'instruction. Airy Routier a fait paraître un article dans le même hebdomadaire le 14 novembre 1996, que l'on peut considérer comme un article clé. Intitulé « Affaire Le Floch : le calvaire d'un présumé coupable », le grand reporter du *Nouvel Observateur* y dénonce la relation agressive qui s'est développée, dès la première convocation, entre Loïk Le Floch-Prigent et Eva Joly et accuse cette dernière de cruauté. ¹⁶⁴ Karl Laske cite *Les Dossiers du Canard* de mars 1998 : « Elle a de la loi une lecture brutale. L'instruction est systématiquement à charge et la juge n'entend pas forcément la réponse de son interlocuteur pour passer à la question suivante. [...] Mais Joly pousse le système jusqu'à la caricature. » ¹⁶⁵

¹⁵⁸ Dore, Christophe : Joly ou le « devoir de s'exprimer ». *Le Figaro*, le 27 septembre 1999

¹⁵⁹ Le journaliste fait référence à son accent nordique. Il n'est pas le seul. Rollat, Alain : Le rêve d'Eva. *Le Monde*, le 4 février 1997

¹⁶⁰ Citation du *Point* : Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 127

¹⁶¹ *Ibid.*, page 153

¹⁶² Gattegno, Hervé 1998, page 85

¹⁶³ Alia, Josette : Ces juges qui n'ont plus peur de rien. *Le Nouvel Observateur*, le 18 juillet 1996

¹⁶⁴ Routier, Airy : Affaire Le Floch : le calvaire d'un présumé coupable. *Le Nouvel Observateur*, le 14 novembre 1996

¹⁶⁵ Laske, Karl 2000, page 262

Les relations entre Eva Joly et les médias se sont compliquées comme une conséquence des perquisitions spectaculaires et de la célébrité de certaines personnes mises en examen. Eva Joly a payé le prix de sa personnalisation excessive. Voulant utiliser la presse, c'est finalement le sentiment d'impuissance qui s'est installé. Quand elle a compris que la situation était hors de contrôle, c'était trop tard. Elle décrit elle-même dans ses premiers livres comment elle a assisté à son procès public. Etchegoin et Aron commentent le fait que la critique est venue de journaux d'appartenance politique différente : *Le Figaro* à droite et *Le Nouvel Observateur*, *Le Canard enchaîné* ainsi que *Libération* à gauche. Les publications favorables ont surtout été *L'Express* avec ses journalistes Jean-Marie Pontaut et Gilles Gaetner et *Le Point* de droite. Denis Demonpion au *Point* est resté pro-Joly, affirmant à Etchegoin et Aron qu'il n'a pas crié avec les loups.

Le journal *Le Monde* a joué un rôle particulier. Longtemps, Eva Joly a, d'après Etchegoin et Aron, favorisé le contact avec Hervé Gattegno. *Le Monde* a étroitement suivi les affaires politico-financières en général et l'affaire Elf en particulier, mais après un article que Madame Joly appelle « l'article assassin »,¹⁶⁶ dénonçant le travail médiocre de la justice concernant la diffusion du mandat d'arrêt d'Alfred Sirven, les rapports entre la juge et les journalistes du *Monde* n'étaient plus aussi cordiaux. En 2003, la parution du livre *La face cachée du Monde* de Philippe Cohen et Pierre Péan a à nouveau compliqué les choses pour Eva Joly. Les auteurs y attribuent la bonne critique que *Notre affaire à tous* a eue dans *Le Monde* à une coopération antérieure. Qualifiant Eva Joly d'« honorable correspondant », les auteurs ont été condamnés pour diffamation en 2005. L'arrêt de la cour d'appel constate que Cohen et Péan « [...] n'ont pas procédé à une véritable enquête afin de vérifier si Eva Joly avait communiqué des informations confidentielles à la rédaction du *Monde*, ils ont en réalité extrapolé à partir de certaines pièces, certains faits et certaines déclarations ». ¹⁶⁷

Eva Joly n'est pas le seul juge d'instruction à garder de mauvais souvenirs de la pression médiatique. Laurence Vichnievsky, quant à elle, s'est sentie mal traitée par les médias, qui ont mis en cause son intégrité professionnelle et durci les pressions sur les juges exposés. Vichnievsky souligne l'énorme responsabilité des médias qui détiennent le pouvoir de

¹⁶⁶ L'article de Gattegno était placé à la une du journal. En plus, un éditorial non signé était particulièrement critique : Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 249. Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, note page 167-168. Gattegno, Hervé : L'homme-clé de l'affaire Elf n'est recherché à l'étranger que depuis un mois. *Le Monde*, le 5 janvier 1999

¹⁶⁷ Péan et Cohen condamnés pour diffamation. *Le Nouvel Observateur*, le 9 juin 2005

stigmatiser. Il existe entre le journaliste et le juge un climat de confiance et de méfiance, qui se complique avec le décalage entre le temps judiciaire et le temps médiatique. La justice travaille très lentement tandis que la presse se précipite, interprétant librement tout propos, tout en surexploitant certains juges.

Eva Joly pense que, parfois, les journalistes se sont laissés utiliser par les avocats et les mis en examen. Éric Halphen critique les journalistes pour leurs liens avec les avocats de défense et leur besoin de montrer que leur compréhension des affaires est meilleure que celle des juges. « Peu à peu s’installe une sorte d’évidence : le meilleur juge d’instruction de France, c’est évidemment le journaliste d’investigation. »¹⁶⁸ Eric Zemmour exprime l’opinion inverse de celle de Halphen concernant le lien entre les membres de ces deux professions, pour lui c’est le juge qui a choisi son journaliste préféré et ses confrères étaient comme des marionnettes dans la main des juges manipulateurs. La féminisation et la prolétarianisation des deux métiers de juge et de journaliste, semblent d’après Zemmour aller de pair dans une revanche sociologique. Il ne faut cependant pas oublier que le livre d’Eric Zemmour date de 1997, avant que le vent ne tourne. Il soutient néanmoins l’analyse de Halphen sur le rôle du journaliste voulant concurrencer le juge : « Le policier informe la presse autant que le juge. Le juge enquête. Le journaliste aussi. Le juge instruit. Le journaliste aussi. Le juge condamne. Le journaliste l’a déjà fait. »¹⁶⁹

Les politiques, les avocats et les intellectuels

La presse française, traditionnellement très respectueuse de la classe dirigeante, s’est, au moins partiellement, libérée de ces liens étroits dans les années 1990. Kai Østberg évoque le fait qu’il y avait à cette époque et des journalistes et des juges indépendants. Ces juges ont enquêté là où leurs prédécesseurs n’ont pas cherché, et les journalistes ont fait la même chose. Le résultat en a été une critique croissante de l’élite. L’effet de la loi de *l’omerta*, c’est-à-dire la loi du silence, a partiellement perdu son importance. Concernant leur classe politique, les Français sont néanmoins restés dans un état de désillusion profonde. Denis Robert cite une expression – « tous pourris »¹⁷⁰ - qui traduit la lassitude de l’opinion et la crise de confiance entre les politiques et le simple citoyen. Østberg évoque l’utilisation du mot affaire qui

¹⁶⁸ Halphen, Éric 2002, page 191

¹⁶⁹ Zemmour, Eric 1997, page 126

¹⁷⁰ Robert, Denis 1996, page 67

remplace celui de scandale.¹⁷¹ La corruption fait, selon lui, partie intégrante de la culture politique, et les politiques n'ont pas compris qu'il faut en sortir afin de pouvoir réinstaurer le contrat de confiance avec les citoyens.

Eva Joly a pu constater comment les présumés délinquants en col blanc ont utilisé les médias dans le but de ralentir ou de faire cesser toute instruction sous prétexte d'erreurs judiciaires. Elle évoque le fait que le secret de l'instruction l'a empêchée de contredire en public un justiciable qui a présenté sa ligne de défense en version médiatisée, souvent à l'aide de professionnels de la communication. Ces derniers ont construit une défense agressive, visant à détruire l'image publique du juge ; dans le cas d'Eva Joly on l'a présentée comme diabolique, revancharde et partielle.

Eva Joly a également pu constater que certains avocats ont participé très activement à la défense publique de leurs clients. Les instructions sont devenues des instructions spectacles impliquant des avocats. Cependant, Eva Joly n'a pas cherché à éviter les bagarres avec ces derniers. La première vraie bataille entre elle et les avocats date de 1999 après une perquisition chez M^e Éric Turcon, à l'époque conseiller fiscal d'Alfred Sirven. Etchegoin et Aron décrivent comment Joly a aggravé une situation difficile en disant qu'« [i]l n'y aurait pas de blanchiment d'argent, sans avocats [...] 15% du chiffre d'affaires de la criminalité va aux avocats ! »¹⁷² Les auteurs appellent son attitude obstinée et suicidaire, tandis qu'Eva Joly admet : « Je me suis fait piéger par mon tempérament ».¹⁷³ Laurence Vichnievsky a exigé qu'elle démente, et Eva Joly a dû écrire une lettre d'excuses.

La guerre avec les avocats a recommencé en 2001. À nouveau, un conflit avec M^e Turcon a déclenché un vrai torrent de critiques. Cette fois, l'avocat a fait croire que la juge l'avait mis sous écoutes téléphoniques, ce qui était faux. M^e Turcon était au temps de cette deuxième bataille directement impliqué dans l'affaire Elf comme l'avocat de défense de M. Sirven. Comme une conséquence de cet affrontement entre elle et un avocat de défense lié au dossier, « tout le monde » croyait qu'Eva Joly serait dessaisie de l'affaire Elf, mais elle a été protégée par de hauts dignitaires de la magistrature.

¹⁷¹ L'utilisation du mot *affaire* n'est pas une nouveauté. Même bien avant l'affaire Dreyfus, on a utilisé ce mot dans un contexte similaire. Il y a eu aussi l'affaire Stavisky en 1933-34.

¹⁷² Mots tombés pendant un déjeuner-débat devant la presse anglo-saxonne, le 2 avril 1999. Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 265

¹⁷³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 138

« Soit on s'intéresse aux "affaires", soit on s'intéresse aux affaires communes. »¹⁷⁴ Eva Joly cite ces mots du philosophe Alain Finkielkraut, qui résume parfaitement l'attitude condescendante des intellectuels en ce qui concerne les scandales financiers des années 1990. La corruption n'étant pas un thème noble, les intellectuels ont choisi de fermer les yeux sur la réalité. Eva Joly cite aussi un autre intellectuel, l'ancien rédacteur en chef du *Figaro* et membre de l'Académie française, Jean d'Ormesson, qui feint ne pas comprendre la complexité des dossiers politico-financiers et les montants énormes détournés, mais qui fait une comparaison simpliste entre l'abus de biens sociaux et le mécénat. Kai Østberg affirme que la contribution des intellectuels au débat sur la corruption reste un soutien aux élites politico-financières. En plus, les intellectuels ont contribué à discréditer les juges indépendants en soutenant l'hypothèse que ceux-ci chercheraient à instaurer une République des juges.

Or, le plus remarquable est, en général, le silence des intellectuels sur des questions touchant le monde d'affaires. Où sont les intellectuels, se demandent les journalistes et donnent la réponse : ils « s'entre-parlent » à l'Université, ne cherchant plus à s'exprimer sur les grandes questions de notre monde, mais préférant être spécifiques et pragmatiques. Comme dit le philosophe Jérôme-Alexandre Nielsberg, critique littéraire de l'Humanité, « [I]es chercheurs (sociologues, historiens, philosophes...) s'entre-écrivent. Les journalistes [...] s'entre-parlent. Et les professionnels du politique s'entretiennent. Quant aux autres, ils s'entre-taisent. »¹⁷⁵ D'après lui, les intellectuels ne cherchent plus à discuter les grandes causes comme la mondialisation économique ou l'éclatement du social. M. Nielsberg évoque la tradition sartrienne. On pourrait peut-être dire que la professionnalisation de notre société empêcherait le chercheur moderne de commenter les sujets qu'il ne connaît pas. À l'exception possible des économistes, très peu d'universitaires savent comment fonctionne une entreprise. Il est pourtant vrai que rien n'empêchait Jean-Paul Sartre d'exprimer ses opinions sur des problèmes qu'il « se vant[ait] d'ignorer ». ¹⁷⁶

¹⁷⁴ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 233

¹⁷⁵ Nielsberg, Jérôme-Alexandre : Disparus, les intellectuels. *Le Monde*, le 5 mai 2002

¹⁷⁶ Aron, Raymond 1955, page 231

La fin d'une époque

Très content, Alain Finkielkraut, constate dans un entretien en 2003, que « [l']institution judiciaire est en train de se dessoûler ».¹⁷⁷ Eva Joly est, selon lui, le parfait représentant de la confusion entre le droit et la morale qui régnait dans une institution judiciaire pendant quelques années prise dans un état d'ivresse. Eva Joly mène toujours,¹⁷⁸ selon lui, une croisade, voulant « moraliser la vie publique »¹⁷⁹ et transgressant « les règles de droit qui la gênent ou qui l'entravent. »¹⁸⁰

Le départ de Laurence Vichnievsky en 2001, d'Éric Halphen et d'Eva Joly en 2002 a fait paraître un certain nombre d'articles dans les grands organes de presse. Les journalistes y soulignent le sentiment d'un tournant et d'un changement dû au nouveau millénaire qui venait de commencer en même temps que deux icônes des années 1990 ont demandé leur disponibilité à la magistrature et une troisième a demandé une autre affectation. Ces juges ainsi que quelques-uns de leurs collègues, dans certains cas cherchant la médiatisation dans un premier temps nécessaire pour assurer leur indépendance, ont laissé en héritage un regard particulier sur les dérives de la société française et de ses dirigeants. Au point de départ, Eva Joly était « le symbole d'un paysage judiciaire français en pleine ébullition »¹⁸¹ et « la principale diablesse de l'enfer judiciaire. »¹⁸² L'austère Eva,¹⁸³ devenue, toujours selon les journalistes, diva et donneuse de leçons et grisée par la notoriété, n'a pas obtenu la promotion voulue dans la magistrature. Elle est partie pour la Norvège, qui l'a reçue comme une star. Une belle revanche, selon Gilles Gaetner, pour une femme qui, d'après des commentaires méchants, aurait préféré un travail à la hauteur de ses ambitions : « le procureur général de la planète Terre. »¹⁸⁴

Fatiguée, et protégée par ses gardes de corps, elle a fini par s'isoler, selon Etchegoin et Aron. Jacques Follorou, lui, évoque comment un juge isolé par le secret du l'instruction

¹⁷⁷ Lévy, Elisabeth : L'institution judiciaire est en train de dessoûler. *Le Figaro Magazine*, le 27 juin 2003

¹⁷⁸ Il s'agit de son livre *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?* (2003)

¹⁷⁹ Lévy, Elisabeth : L'institution judiciaire est en train de dessoûler. *Le Figaro Magazine*, le 27 juin 2003

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Lombard, Marie-Amélie : Eva Joly quitte la France pour travailler en Norvège. *Le Figaro*, le 1^{er} mars 2002

¹⁸² Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 270

¹⁸³ Gaetner, Gilles : L'inflexible. *L'Express*, le 23 octobre 2003

¹⁸⁴ *Ibid.*

devient vulnérable aux interprétations de ses actes. « La solitude du juge le conduit pourtant, parfois, à méconnaître la réalité de la menace et le profil exact de ses adversaires comme la nature de leurs intentions. Faute d'une vision assez large, le juge peut, lui aussi, caricaturer les intentions des avocats, journalistes ou responsables politiques. »¹⁸⁵ Ils n'ont pas tous été anti-juges.

Cependant, Eva Joly avait une longue liste d'adversaires réels, elle qui, poussée par son instinct pour l'action, a voulu frapper encore plus fort afin de changer la jurisprudence concernant la corruption, le blanchiment de l'argent et l'enrichissement personnel. D'après Eva Joly, la stratégie de ses adversaires était de faire croire que le juge, orgueilleux, assoiffé de pouvoir et avec une arrière-pensée morale, était au même niveau de culpabilité que l'inculpé. En ce qui concerne les délits financiers, la société française est trop longtemps restée aveugle aux faits. Elle a voulu faire ouvrir les yeux aux Français. Les antithèses dans les affaires financières ont été « [...] transparence contre secret, respect de la loi contre soumission aux puissants, proximité contre éloignement du peuple, honnêteté contre corruption. »¹⁸⁶

Eva Joly a été le franc-tireur, et l'« éclaireur de l'avant-garde »,¹⁸⁷ qui a voulu travailler pour la justice au nom de tous les magistrats. Or, constate Renaud Van Ruymbeke, « [I]es juges ne sont pas là pour lutter contre les puissants et rétablir un équilibre social qu'ils estimeraient menacé. Ils sont là pour assurer une règle du jeu identique pour tout le monde. Un juge justicier, c'est très dangereux. »¹⁸⁸ Selon Laurence Vichnievsky, le juge redresseur de torts peut obtenir quelques succès avant d'être discrédité par la répétition des conflits.

Passons maintenant à la troisième partie de ce mémoire, qui est divisée en deux chapitres ; le premier présentera le redresseur de torts le plus célèbre : don Quichotte, le héros créé il y a quatre cents ans par Miguel de Cervantès. J'y discuterai pourquoi tant d'auteurs ont fait la comparaison entre Eva Joly et le chevalier de la Manche. J'y examinerai également les comparaisons faites entre Eva Joly et Jeanne d'Arc. Puis, le deuxième chapitre de cette partie sera consacré à la situation actuelle en France. Même après la démission d'Eva Joly de son

¹⁸⁵ Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002, page 18

¹⁸⁶ Zemmour, Eric 1997, page 215

¹⁸⁷ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 225

¹⁸⁸ Robert, Denis 1996, page 83

poste au tribunal de Paris, est-ce que le combat continue entre les juges d'instruction et les dirigeants politico-financiers ?

**3^e partie : LORSQUE LE LOUP HURLE, IL EST BON
QUE QUELQU'UN TOMBE DU TRAÎNEAU¹⁸⁹**

¹⁸⁹ Eva Joly cite un proverbe lapon. Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 107

Doña Quichotte ou Jeanne d'Arc ?

J'ai quitté mon pays, monsieur, j'ai engagé mes biens, j'ai renoncé au repos de ma maison pour me jeter dans les bras de la Fortune et me laisser mener par elle où bon lui semblerait.

DON QUICHOTTE¹⁹⁰

J'ai besoin de mouvement. Certains appelleront ça de l'ambition, ce mot ne m'effraie pas, mais je lui préfère l'orgueil. J'ai toujours eu peur du moment où le réel vous assigne votre place : vous êtes la bonne, vous êtes une épouse, vous êtes une mère, vous êtes une secrétaire, une juge puisque vous êtes une obstinée, mais docile s'il vous plaît ! [...] Non, j'ai toujours déplacé mon siège, il n'est d'action possible que dans le voyage.

EVA JOLY¹⁹¹

En lisant les articles et les ouvrages des journalistes consacrés à Eva Joly dans le but de connaître son travail et les opinions sur ce travail, en plus de comprendre le déroulement des affaires politico-financières des années 1990, des noms de personnages historiques et littéraires apparaissent. La littérature consultée cite les noms des inquisiteurs Tomás de Torquemada et Bernard Gui (1261-1331),¹⁹² le moine italien Jérôme Savonarole (1452-1498) et le révolutionnaire Louis Antoine Léon Saint-Just (1767-1794), « l'Archange de la Terreur ».¹⁹³ Pourquoi ces noms dans des livres ou des articles de presse mentionnant le nom d'Eva Joly ? La raison en est évidente : pour faire le rapprochement entre l'intransigeance de ces personnes, les juges en général et Joly en particulier. Pourtant, au sujet d'Eva Joly, on cite aussi le nom de Jeanne d'Arc et avant tout celui de don Quichotte. Pour l'auteure de ce mémoire, la raison n'en est pas aussi évidente que lorsqu'on évoque les justiciers mentionnés plus haut dans le texte. Le début de cette partie du mémoire sera donc consacré à ces deux personnages. Pourquoi les auteurs font-ils la comparaison entre Eva Joly et don Quichotte ou Jeanne d'Arc ?

¹⁹⁰ Cervantes, Miguel de 1997 : *L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*. Tome 2, page 124

¹⁹¹ Joly, Eva 2007, page 156

¹⁹² Connu pour le grand public contemporain par le roman d'Umberto Eco, *Le nom de la rose* et le film du même nom (1986) de Jean-Jacques Annaud.

¹⁹³ Larousse Encyclopédie multimédia L'Essentielle 2008

En effet, il me semble un effet journalistique – bien français ? - de faire la comparaison avec des personnages historiques ou mythiques faisant partie de la légende collective des Français. Utilisant des noms historiques ou littéraires, les auteurs n'expliquent pas leurs comparaisons et ne donnent aucune référence biographique. Il y a un sous-entendu de culture générale de l'auteur et du lecteur auquel celui-là s'adresse. Pourtant, on se demande parfois si ces métaphores et ces allusions ne deviennent pas des stéréotypes et si les auteurs ont vraiment tous lu *Don Quichotte*,¹⁹⁴ par exemple.

Don Quichotte est le héros du roman du même nom, divisé en deux tomes parus en 1605 et 1615. Succès immédiat, ce roman, considéré comme le premier « vrai » roman de la littérature européenne, exerce sur celle-ci une influence considérable depuis sa parution il y a 400 ans. Don Quichotte est un gentilhomme pris de folie après avoir lu trop de romans de chevalerie. Il quitte sa demeure, armé de sa lance et protégé d'une armure très particulière, avec comme écuyer un paysan nommé Sancho Panza. Il se nomme chevalier de la Manche ou « le chevalier à la Triste Figure »,¹⁹⁵ un chevalier errant et un redresseur de torts cherchant aventure sur les routes d'Espagne. Il entre en combat aussitôt que possible, voyant des armées là où les autres ne voient que des brebis, des géants là où l'homme sain d'esprit voit des moulins à vent. Le chapitre du livre où don Quichotte attaque les moulins à vent décrit la première vraie bataille du héros à laquelle participe son écuyer, ce qui donne à l'auteur du roman la possibilité d'évoquer le contraste entre l'hallucination et le bon sens. Cette folle attaque est avec le temps devenue le symbole d'un combat vain, inutile et ridicule. Les moulins n'étaient pas des géants, mais leurs grands bras ont jeté don Quichotte à terre. Il a perdu le combat dont il a été l'instigateur.

Le mot donquichottisme est bien un mot français, datant de 1789.¹⁹⁶ *Le Monde*¹⁹⁷ constate que le donquichottisme est vivant dans la France contemporaine, se référant à l'organisation *Les Enfants de don Quichotte*, qui, dans le but de soutenir et défendre les droits des personnes sans domicile fixe (SDF), organise le logement précaire dans des espaces publics. L'organisation entend parler pour les pauvres et les démunis. Cette interprétation de

¹⁹⁴ Concernant le nom don Quichotte, je suis la logique de Jean Canavaggio (2005) et de Danielle Perrot-Corpet (2005), citant son nom avec une minuscule (don) et le roman avec une majuscule (Don).

¹⁹⁵ C'est son écuyer qui lui donne ce nom. Cervantes, Miguel de 1997 : *L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche. Tome 1*. Traduit de l'espagnol par Aline Schulman, page 201. Or, le chevalier s'est déjà inventé le nom de don Quichotte, chevalier de la Manche. Cervantes indique (Tome 1, page 55) que le « vrai » nom du héros est Quichada, Quesada ou, plus probablement, Quechana.

¹⁹⁶ Le Petit Robert

¹⁹⁷ Bissuel, Bertrand : Des Enfants très médiatiques. *Le Monde*, le 7 janvier 2007

l'œuvre de Cervantes est apparue au siècle dernier, faisant de don Quichotte à la fois un redresseur de torts politiques et sociaux et un héros des opprimés. Danielle Perrot-Corpet, maître de conférences en littérature comparée à l'Université Lumière-Lyon 2, constate qu'au XX^e siècle don Quichotte a été résistant, anarchiste et révolutionnaire, bref : « la figure tutélaire des engagements sacrificiels »¹⁹⁸ de gauche, mais aussi de droite. Pourtant, pour les protagonistes du réalisme politique, le donquichottisme devient facilement « une insulte sanctionnant l'inefficacité grandiloquente. »¹⁹⁹

Les livres d'Eva Joly sont, à l'inverse des autres ouvrages consultés, pleins de références explicites à des œuvres littéraires et philosophiques, mais elle repousse toute comparaison entre elle et des personnages mythiques ou historiques. Or, elle a recours à un certain nombre de métaphores belliqueuses qui peuvent faire penser à Jeanne d'Arc et don Quichotte, la première symbolisant un combat bien réel tandis que le second symbolise un combat doublement imaginaire : il est le héros d'un roman, un « produit » de Miguel de Cervantes, et, même si son combat est réel, l'ennemi est bien irréel.

Dans *Notre affaire à tous* (2000), Eva Joly écrit qu'elle a crié haro sur les délits financiers flagrants sans être entendue, et qu'il a fallu par conséquent choisir entre deux solutions « [...] : soit vous êtes un fantassin en première ligne du champ de bataille (il suffit alors d'attendre du renfort et une prise de conscience de l'état-major), soit vous êtes un franc-tireur qui mène une guerre que les généraux ont refusé de déclarer [...]. »²⁰⁰ Elle reprend ces formules dans son premier livre en norvégien, *Korrupsjonsjeger* (2003), ajoutant que « [a]lors vous êtes seul. »²⁰¹ Eva Joly a choisi la deuxième solution. Jeanne d'Arc aussi, d'ailleurs. En 1430, ayant perdu la confiance du roi Charles VII, elle est partie avec un groupe d'hommes faire la guerre sans le soutien de l'armée royale. Réduite en chef de bande, elle a été capturée devant Compiègne par les Bourguignons, c'est-à-dire les partisans du duc de Bourgogne, et livrée aux Anglais, qui l'ont fait brûler vive à Rouen en mai 1431.

¹⁹⁸ Perrot-Corpet, Danielle 2005 : *Don Quichotte, figure du XX^e siècle*, page 45. À la page 48, l'auteure cite une lettre d'Ernesto Che Guevara à ses parents : « Je sens à nouveau sous mes talons le frémissement de Rossinante, je reprends la route, mon bouclier au bras[...]. Beaucoup me traiteront d'aventurier, et j'en suis un, mais d'un genre différent, de ceux qui risquent leur peau pour démontrer leurs vérités. »

¹⁹⁹ *Ibid.*, page 45

²⁰⁰ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 211

²⁰¹ « *Da er du overlatt til deg selv.* » Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 172

Concernant la citation ci-dessus, Eva Joly ne mentionne pas Jeanne d'Arc. Par contre, elle fait référence à don Quichotte dans *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?* (2003) : « Notre adversaire, c'est le sentiment universel de fatalité. Après tout, "*la corruption a toujours existé*". A quoi bon partir, la lance à côté tel le chevalier de la Mancha, à l'assaut de ces moulins à vent ? Les fatalistes ont tort : tout a changé. »²⁰²

²⁰² Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 259

Eva Joly et don Quichotte

Pour ceux qui cherchent à se moquer d'Eva Joly et de l'exercice de sa fonction de juge, une comparaison avec un personnage comique comme don Quichotte pourrait leur être utile. Don Quichotte est le messenger d'un idéal, représentant la lutte entre le réel et cet idéal, dont la quête est facilement dénoncée comme vaine, ridicule et même inefficace.²⁰³ Eva Joly veut combattre le fatalisme, ses adversaires voudraient garder le *statu quo*. On se justifierait donc en qualifiant les démarches d'Eva Joly comme vaines et ridicules.

Le plus souvent, c'est dans le contexte de *redresseur de torts* que les journalistes et les divers acteurs sur la scène médiatique font une comparaison entre Eva Joly et le fameux chevalier. Don Quichotte a quitté sa vie tranquille et sa bibliothèque pleine de romans de chevalerie pour chercher des aventures, mais, avant tout, pour réparer « [...] toutes sortes d'injustices, et s'exposant aux hasards et aux dangers, dont il sortirait vainqueur et où il gagnerait une gloire éternelle. »²⁰⁴ Il se considère, en tant que chevalier errant, comme faisant partie du bras séculier de la justice divine. D'après Perrot-Corpet, don Quichotte est l'image d'un individu d'exception qui, au nom de la collectivité, cherche la justice. En rapprochant Eva Joly d'un tel « martyr de l'idéal »,²⁰⁵ on donne l'impression d'une juge qui veut plus, beaucoup plus, que faire tranquillement son travail. Elle utiliserait plutôt son poste comme juge pour réparer toute sorte d'injustice dans la société française, négligeant la neutralité et l'impartialité qu'exige son métier.

En ce qui concerne la comparaison entre elle et don Quichotte, Eva Joly peut se réjouir d'être en excellente compagnie. Selon Jean Canavaggio, Voltaire se comparait volontiers avec ce chevalier errant, évoquant ses propres combats contre l'injustice et l'arbitraire : « Je suis devenu une espèce de don Quichotte et de redresseur de torts, [...], mais j'ai bien peur de ne pas mieux réussir que lui. »²⁰⁶

²⁰³ L'interprétation de l'idéal est apparue au sein du romantisme allemand il y a deux cents ans. Canavaggio, Jean 2005, chapitre IV

²⁰⁴ Cervantes, Miguel de 1997, tome 1, page 57

²⁰⁵ Perrot-Corpet, Danielle 2005, page 65

²⁰⁶ Canavaggio, Jean 2005, page 98

Quels points communs peut-on trouver à Eva Joly et don Quichotte ? Chez tous les deux, le besoin d'agir mène leur existence vers de nouveaux horizons. Ce besoin chez Joly a été interprété par plusieurs de ses adversaires comme la soif de reconnaissance. Loïk Le Floch-Prigent, entre autres, s'exprime conformément à une telle logique. Tous les deux sont sans aucun doute très courageux, parfois dans le cas d'Eva Joly jusqu'à l'obstination. Comme le chevalier à la Triste Figure elle a attaqué sans trop penser aux conséquences. Le chevalier errant a souvent cherché querelle aux adversaires physiquement plus forts que lui. La juge a mis en examen des personnalités beaucoup plus « fortes » qu'elle. Il y a chez tous les deux une certaine naïveté qui surprend, et un contraste entre le personnage solitaire et ses adversaires souvent nombreux ou puissants. Entre ses attaques folles, don Quichotte parle beaucoup. Ce qu'il dit n'est pas nécessairement des bêtises, mais, puisque ses propos sont souvent tenus dans un contexte inattendu, la situation devient absurde. Entre perquisitions et incarcérations, Eva Joly s'est souvent exprimée dans la presse. Karl Laske décrit cette « double face » de la juge, elle qui parle et qui bouge.

Par contre, les points de divergence sont évidents. Eva Joly n'est certainement pas folle, ce qui est le cas du chevalier de la Manche. Même positivement perçue, la folie du dernier n'a rien à faire dans une comparaison des deux personnages. En plus, don Quichotte se bat pour gagner l'amour de sa dame, tandis qu'Eva Joly se bat, beaucoup plus raisonnablement, pour la justice. Don Quichotte a choisi une dame à laquelle il dédie tous ses exploits. Sa Dulcinée de Toboso est une paysanne d'un village voisin, une « dame » qui ne sait rien ni du chevalier ni de sa position de favorite. Respectant jusqu'à l'outrance les anciens mœurs de la chevalerie, don Quichotte se bat pour l'honneur de sa dame. En outre, le but des actes de don Quichotte est, pour le moins, imprécis. Après tout, il est un chevalier *errant*. Eva Joly, pour sa part, a en tant que juge, un but clair et précis. Elle veut que les dirigeants respectent les lois de la République.

En outre, don Quichotte cherche à restaurer ou revenir à un temps perdu ou révolu - qui n'a, en réalité, jamais existé sauf dans ses romans de chevalerie – tandis qu'Eva Joly cherche la modernisation et la rupture avec des mœurs anciennes. Cependant, elle donne parfois l'impression de vouloir revenir au passé, surtout au plan politique. Elle se souvient de son enfance dans la Norvège social-démocrate des années 50, quand le Premier ministre Einar Gerhardsen du parti travailliste habitait un appartement dans les quartiers populaires d'Oslo.

Elle revendique l'héritage des années 70 et regrette la perte de contrôle de l'État sur les marchés financiers. Or, Eva Joly accepte que l'État-providence,²⁰⁷ ce modèle stable mais rigide qui a marqué la jeunesse de sa génération, ne peut plus fonctionner comme avant. Eva Joly constate que « [l]a mondialisation des activités financières a radicalement changé la donne. »²⁰⁸ D'après elle, « [o]n n'est pas obligé d'aimer son époque, il est toujours dangereux de ne pas la comprendre. »²⁰⁹

²⁰⁷ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 206

²⁰⁸ *Ibid.*, page 165

²⁰⁹ *Ibid.*, page 205

Eva Joly et Jeanne d'Arc

Des politiques, des avocats et des journalistes ont comparé ces deux femmes sur une base de moralisme et de religion. Ils ont parlé de croisade, d'intransigeance et de vocation qui surpassait le bon sens. Pour certains, Eva Joly et Jeanne d'Arc sont des prudes ayant une motivation morale. Évoquant d'une manière plutôt ambiguë la pureté de la sainte catholique Jeanne d'Arc, Joly, elle, devient pour les adversaires une puritaine nordique, cherchant à imposer aux Français la morose morale protestante. Moraliste, Eva Joly enfreindrait ainsi la règle d'impartialité et de neutralité dans l'exercice de son métier.

Quant aux comparaisons entre Eva Joly et la Pucelle d'Orléans qui apparaissent parfois directement, mais plus souvent sous forme de sous-entendus, on peut constater que ce sont deux héroïnes, incontestablement deux femmes exceptionnelles, mais à l'heure actuelle elles ont une image un peu ternie. Eva Joly en a « trop fait », tandis que Jeanne d'Arc a été récupérée par l'extrême droite comme symbole du rassemblement des Français contre l'immigration.²¹⁰ Pourtant, personne n'a douté de leur courage. Toutes les deux ont eu besoin d'agir, l'une guidée par la voix de Dieu et des saints là où l'autre a fondé ses démarches sur la loi, et les combats auxquels elles ont participé ont dépassé leur propre personne.

Cependant, il existe de nombreuses divergences entre les deux personnages. Jeanne d'Arc est une personne historique devenue un mythe, un symbole du rassemblement des Français, et, finalement, elle est devenue une sainte. Elle est la prisonnière politique condamnée au bûcher à l'aide du clergé à l'âge de 19 ans. Elle n'a pas pu atteindre l'âge où on contemple sa vie et ses actes. Personne ne conteste sa foi, et l'Église souligne actuellement sa pureté et son combat au nom de Dieu et des saints. Eva Joly n'est, évidemment, ni une sainte, ni un mythe – au moins pas encore – ni un symbole de rassemblement, et son rôle historique n'a rien à voir avec celui de Jeanne d'Arc. Eva Joly est heureusement toujours en vie, les menaces contre sa vie n'étant restées que des menaces, probablement grâce à ses gardes du corps. Selon Etchegoin et Aron, Eva Joly a dû sentir le changement de ton dans la presse comme « le

²¹⁰ Or, le mythe d'une Jeanne républicaine de gauche existe aussi.

bûcher des vanités»,²¹¹ où certains journalistes ont vite brûlé ce qu'ils ont adoré. Mais cela reste une métaphore, quand même.

Donc Eva Joly : est-elle doña Quichotte ou Jeanne d'Arc ? Incontestablement et avant tout, elle est Eva Joly. Elle s'est battue contre des géants réels. Elle ne les a pas tués mais blessés. Puis, elle s'est retirée du combat. En effet, elle a changé de stratégie et de champ d'action. Les géants sont toujours là, mais ils ne sont pas aussi invulnérables comme avant l'ère Joly. Eva Joly pense que l'on peut voir une évolution dans les mœurs et un changement dans la compréhension qu'a l'opinion publique des affaires politico-financières. Elle est soutenue par Éric Halphen, qui pense que la prise de conscience des citoyens est en effet la seule contribution réelle des juges. Même certains avocats reconnaissent cette prise de conscience publique, ainsi que le rôle des juges dans l'évolution des mœurs.²¹² Comme un exemple de celle-ci, on pourrait évoquer le fait qu'en 2007, l'ancien Premier ministre, Dominique de Villepin (UMP) et l'ancien Président de la République, Jacques Chirac, ont dû affronter la justice comme témoins dans deux différentes affaires politico-financières. À ces occasions, même étroitement suivies par la presse, les réactions des justiciables et de leurs avocats ont été prudentes et correctes. Ils n'ont pas attaqué les juges.

Or, dans l'affaire Elf le bilan reste sombre. De nombreux condamnés n'ont pas purgé leurs peines de prison ou payé leurs amendes. Un bon nombre de ces hommes sont maintenant jugés trop vieux pour être incarcérés, mais leurs biens n'ont pas été confisqués par les autorités fiscales. Eva Joly a l'impression qu'ils sont, comme toujours, protégés par leurs amis bien placés.

Le combat plus grand qu'elle ? Évidemment.

²¹¹ Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002, page 305

²¹² Lombard, Marie-Amélie et Eric Decouty 2002 : *Les avocats dans les secrets des affaires*, page 12

Eva Joly, est-elle tombée du traîneau ?

Eva Joly fait partie des juges d'instruction célèbres des années 1990. Avec Renaud Van Ruymbeke, Philippe Courroye et Éric Halphen elle a contribué à une évolution des esprits concernant les délits financiers, une évolution qui était déjà en marche. « Il suffisait de pousser la porte ». ²¹³

Eva Joly s'est volontairement laissée tomber du traîneau. Dans son dernier livre, elle écrit qu'elle voulait partir afin d'éviter que quelqu'un se venge. La vengeance peut venir de différentes façons. Renaud Van Ruymbeke le sait. Ces dernières années, il a été attaqué pour son instruction de l'affaire Clearstream, impliquant des personnalités comme Dominique de Villepin dans de fausses accusations contre l'actuel Président de la République, Nicolas Sarkozy. Van Ruymbeke est le juge d'instruction aux yeux des politiques et des médias. Sa longue carrière a commencé dans les années 70, et bien que d'un style plus conciliant que Joly, il s'est fait des ennemis qui attendent sa chute possible avec satisfaction. Éric Halphen, quant à lui, a chèrement payé son obstination professionnelle déjà dans les années 1990 par la déstabilisation de sa vie privée. Reste Philippe Courroye, qui est devenu un homme influent et un proche de Nicolas Sarkozy.

Armand de Riberolles, juge d'instruction à Paris, appelle dans un entretien qui date de 2001 la période du début des années 1990 jusqu'en 1997 la période de conquête et de bouleversement en ce qui concerne la représentation publique du juge d'instruction. Les juges, souvent solitaires et sans soutien dans la magistrature, « [...] le soutien qu'ils seraient en droit d'attendre » ²¹⁴, avaient dans cette période besoin des médias pour faire correctement leur travail. La médiatisation constituait une protection personnelle. Mais, selon Riberolles, « [c]ette personnalisation s'apparente aujourd'hui davantage à du donquichottisme. Elle empêche les Français de mesurer les progrès accomplis par l'institution dans son ensemble. Cela me paraît contre-productif. L'enjeu consiste désormais à faire comprendre que c'est l'institution qui a changé et que ce ne sont plus seulement quelques individus courageux qui

²¹³ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000, page 144

²¹⁴ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 125

entraînent la Justice. »²¹⁵ Jean-Pierre Zanoto, inspecteur des services judiciaires, est du même avis, expliquant que les politiques ont trouvé dans cette situation de personnalisation « l'occasion de mettre en avant le rôle moralisateur de tel ou tel juge qui apparaît comme un "chevalier blanc". »²¹⁶

Selon Eva Joly, un croisé ou deux ne sauveront pas la France de la corruption, mais le peuple exigera des changements. Les politiques se moquent de la démocratie et trompent les électeurs.²¹⁷ Mais, si on conclut que la période de personnalisation est terminée, quelle est la situation actuelle ? Dans un entretien avec *Le Figaro* le 15 février 2008²¹⁸, la juge d'instruction Dominique de Talancé,²¹⁹ qui vient de quitter son poste au pôle financier, dénonce l'intrusion politique dans le pouvoir judiciaire par la non-instruction d'affaires financières possibles. Selon elle, le pouvoir exécutif²²⁰ empêche, à l'aide du parquet, les juges de faire leur travail. Les juges au prestigieux pôle financier de Paris sont actuellement au chômage technique, puisqu'il a été vidé de sa substance par le pouvoir exécutif qui peut librement décider ce qu'il veut réprimer ou pas. Madame de Talancé prévoit, comme Eva Joly, une mobilisation publique lorsque les Français se rendront compte que les grands scandales leur sont préjudiciables.

Le nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy, préfère que ce soit le monde des affaires qui bouge et non pas les affaires financières. Il veut dépénaliser un bon nombre d'infractions et changer les modalités de la prescription, c'est-à-dire la date au-delà de laquelle la poursuite d'une infraction ne sera plus possible, en matière d'abus de biens sociaux. Rachida Dati, la ministre de la Justice, affirme que « [l]e droit pénal des affaires doit permettre de réprimer efficacement les infractions les plus graves, mais il ne doit pas décourager les entrepreneurs. »²²¹ Les magistrats et leurs syndicats dénoncent une justice à deux vitesses : la clémence pour les puissants et la poursuite impitoyable des faibles. En ce qui concerne les relations difficiles entre les juges et le Président de la République, la période

²¹⁵ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 124-125

²¹⁶ *Ibid.*, page 156

²¹⁷ « Frankrike blir ikke befridd fra korrupsjon av en korsfarer eller to. Men det vokser frem et folkekrav. [...] Demokratiet latterliggjøres og velgerne holdes for narr. » Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003, page 145

²¹⁸ Bouin, Jérôme : La révolte d'un juge financier. *Le Figaro*, le 15 février 2008

²¹⁹ Selon Fabrice Lhomme 2007 : *Renaud Van Ruyambeke. Le Juge*, Dominique de Talancé a été une juge très contestée au sein du pôle financier.

²²⁰ Dominique de Talancé parle du pouvoir exécutif en général.

²²¹ Droit des affaires : Rachida Dati retiendra la « quasi-totalité » du rapport Coulon. *Le Nouvel Observateur*, le 20 février 2008

actuelle constitue, d'après Laurent Greilsamer, « une pause armée »²²² avec son « [d]ialogue de sourds ».²²³

Le combat continue, cette fois sans des don Quichotte à la Une.

²²² Greilsamer, Laurent : Les juges et le président. *Le Monde*, le 4 septembre 2007

²²³ *Ibid.*

Eva Joly revient

Og mannen ville fra nissen flytte, men reisen ble ham til ingen nytte. For høyt på lasset satt en og lo: Jeg tror vi flytter i dag vi to, jeg tror vi flytter i dag vi to.

L'homme voulait du lutin échapper, mais son déménagement ne servit à rien. Car voilà le lutin riant du haut de son chariot : Je pense que, aujourd'hui, nous deux déménageons ensemble.²²⁴

Pour ses adversaires, Eva Joly est comme ce petit lutin auquel on n'échappe pas. De temps en temps, elle s'exprime encore dans la presse française. Certains ont été provoqués par cette ancienne magistrate qui ne se tait pas, comme Alain-Gérard Slama, éditorialiste au *Figaro*.²²⁵ Il fustige Eva Joly qui, jadis illustrée par sa hargne inquisitoriale, saute sur l'occasion pour stigmatiser la France. Un autre exemple est le fait qu'Eva Joly a été très fraîchement reçue par la direction de l'École nationale de magistrature (ENM) lorsque les étudiants de la promotion 2007 l'ont choisie comme marraine.²²⁶

En effet, 2007 a été une année où les Français ont eu l'occasion de se souvenir de l'ancienne juge d'instruction. D'abord, Eva Joly s'est exprimée sur le sort judiciaire du Président sortant, Jacques Chirac, dont l'immunité présidentielle a pris fin en juin 2007. Elle a souhaité que la justice française ouvre une enquête sur un compte en banque présumé au Japon. En plus, elle a signalé que l'ancien président devrait comparaître devant les juges concernant les dossiers non prescrits impliquant son nom. Puis, elle a fait la comparaison entre Nicolas Sarkozy et l'ancien premier ministre italien Silvio Berlusconi. Ce dernier, propriétaire d'un empire médiatique italien, a ouvertement utilisé celui-ci à sa guise aussi politiquement. Pour sa part, Nicolas Sarkozy entretient de longue date des relations étroites et amicales avec plusieurs grands patrons de la presse française, ce qu'il ne cache pas. Il s'agit, selon le journaliste à *L'Express* Renaud Revel, d'un vrai réseau tissé en plus de vingt ans, et une connivence qui fonctionnerait comme un « verrouilleur du quatrième pouvoir. »²²⁷ Serge Dassault, ami de Sarkozy, propriétaire du *Figaro* et sénateur UMP, a présenté le premier

²²⁴ Traduction libre d'une chanson traditionnelle norvégienne

²²⁵ Slama, Alain-Gérard : Le Président, le juge et le chef d'entreprise. *Le Figaro*, le 14 octobre 2007

²²⁶ Salles, Alain : Marraine de promotion, Eva Joly est battue froid par la direction de l'ENM. *Le Monde*, le 13 septembre 2007

²²⁷ Revel, Renaud : Sarkozy, tient-il les médias ? *L'Express*, le 30 mai 2007

janvier 2008 à la une du journal ses vœux « à la France qui a choisi un président dynamique et courageux. »²²⁸ Après son élection, Sarkozy a été critiqué pour l'utilisation du yacht et de l'avion privés de Vincent Bolloré, milliardaire et patron du consortium Bolloré Télécom. Plus inquiétant est le commentaire habituel, selon Renaud Revel, que fait Sarkozy aux journalistes : « Vous savez, je connais tous vos patrons... »²²⁹ et les rumeurs d'intervention directe ou indirecte. Le journaliste cite la critique des deux autres candidats importants pendant la campagne présidentielle de 2007, Ségolène Royal (PS) et François Bayrou (MoDem), au sujet de la surexposition médiatique de la candidature de Sarkozy.

On pourrait dire que la transparence est une bonne chose. Apparemment, Eva Joly n'est pas de cet avis.²³⁰ Pour elle, le contact trop étroit entre la presse et le Président de la République menacerait la démocratie. Il faut dire qu'en France, le pouvoir exécutif exerce déjà un contrôle sur le pouvoir judiciaire par l'intermédiaire du procureur. Si le pouvoir exécutif contrôlait aussi, directement ou indirectement, une partie importante des médias, le quatrième pouvoir d'État, on serait très loin de la séparation des pouvoirs préconisée par Montesquieu.

Finalement, Eva Joly a vivement critiqué le projet de dépénalisation d'une quarantaine de délits financiers et l'intention du Président de la République d'interdire les enquêtes fondées sur les dénonciations anonymes. Selon Eva Joly, Nicolas Sarkozy, comme Silvio Berlusconi, soutient les délinquants contre les victimes. D'après Jean-Marcel Bouguereau, rédacteur en chef du *Nouvel Observateur* de la rubrique « La parole aux lecteurs », les desseins de Sarkozy ont un caractère scandaleux, mais, cette fois, la presse s'est en effet tue, intimidée par le contact entre le Président de la République et les patrons de presse. Seules quelques protestations du monde judiciaire, Eva Joly en tête, ont brisé « le silence assourdissant ».²³¹ Eva Joly

²²⁸ Dutheil, Guy et Guillaume Fraissard : Le PS dénonce « la collusion malsaine des médias avec le pouvoir Sarkozy ». *Le Monde*, le 3 janvier 2008

²²⁹ Revel, Renaud : Sarkozy, tient-il les médias ? *L'Express*, le 30 mai 2007

²³⁰ « *Man forsøker ikke engang å skjule at det er veldig sterke bånd mellom storkapitalen og styringen av denne kanalen [TF1], sier Joly. Hun er også kritisk til at den nyvalgte presidenten feiret valgseieren med å spise middag med Martin Bouygues, som både er gudfar til Sarkozys yngste sønn og eier av TF1.*

– Dette er for meg å overskride noen grenser som skal være tydelige i et levende demokrati. Ting skal ikke bare være ordentlige, de skal se ordentlige ut, sier Joly. » Citation d'une interview avec Joly: « On n'essaie même pas de cacher les liens très étroits entre le gotha financier et la direction de cette chaîne. » Elle critique aussi que le nouveau Président [de la République] a célébré sa victoire en dînant avec Martin Bouygues, qui est à la fois le parrain du fils cadet de Sarkozy et le patron de TF1. « Pour moi, c'est de transgresser des limites de ce que devraient être visibles dans une démocratie vivante. Les choses devraient être faits d'une manière propre, et donner une image propre. » » Joly kritisk til Sarkozys bånd til mediene. VG Nett/NTB, le 27 mai 2007.

²³¹ Bouguereau, Jean-Marcel : Affaires : un silence assourdissant. *Le Nouvel Observateur*, le 7 septembre 2007

soutient la critique formulée par les syndicats des magistrats, et considère qu'en dépénalisant des infractions concernant le droit des affaires, la France irresponsabilise ses élites.

Le combat continue.

Conclusion

Dès les premières années du XX^e siècle, [...], la réception du mythe de don Quichotte tend à prendre au sérieux les visions du chevalier fou, en considérant que les moulins à vent méritent bien qu'on les attaque.

DANIELLE PERROT-CORPET²³²

En France, d'après Eva Joly, *the law breakers are the law makers*.²³³ Elle écrit qu'elle se croyait longtemps protégée par son innocence. Pourtant, la rencontre avec des hommes puissants, ces « animaux à sang froid »²³⁴ avec une brutalité à peine cachée qui ont tenté de tout négocier sans jamais rien avouer, même face aux preuves incontestables, l'a changée pour toujours. Elle, qui a vite obtenu la réputation d'être une « dure », souligne pour sa part la nécessité de résister aux pressions diverses, des plus subtiles aux menaces ouvertes. Etchegoin et Aron décrivent les rapports conflictuels entre Roland Dumas et Eva Joly et concluent que la justice est un combat. Éric Halphen dénonce la vision paranoïaque de certains d'une guerre contre les politiques. Il n'y avait aucune concertation entre les juges. Renaud Van Ruymbeke, quant à lui, pense qu'il n'y a pas de guerre contre la corruption, mais un rapport de force. Lui, il ne cherche pas la confrontation, et met l'accent sur un travail sérieux et dépassionné. Il n'aime pas le mot combat, mais c'est un combat pour le juge de surmonter la fainéantise.²³⁵ Eva Joly n'est pas de cet avis. Chez elle, on peut relever à travers ses livres des métaphores belliqueuses, jusqu'à la dernière phrase de son dernier livre : « Car c'est bien une guerre que nous menons. »²³⁶

Eva Joly, est-elle une idéaliste qui, dans son travail de juge d'instruction, a attaqué les moulins à vent sans gagner son combat, ou est-elle une rebelle et une personne emblématique d'une lutte dite juste qui finira par l'emporter à long terme ?

²³² Perrot-Corpet, Danielle 2005, page 101

²³³ Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002, page 85

²³⁴ Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003, page 73

²³⁵ Van Ruymbeke dans Denis Robert 1996, page 23 et 61

²³⁶ Elle parle ici de la lutte contre la corruption. Joly, Eva 2007, page 190

On peut constater qu'Eva Joly est une idéaliste. Son éloge des valeurs des années 1970 montre clairement que, au moins, elle l'était. Elle se sent peut-être changée après tant d'années dures, mais on peut se demander qui d'autre qu'un vrai idéaliste continuerait à parcourir le monde à l'âge de soixante-quatre ans pour lutter contre la corruption. Son idéalisme l'a poussée à la rébellion. Néanmoins, elle n'a pas été une rebelle proprement dit ; elle n'a pas cherché la rupture avec la société qu'elle a choisie comme la sienne. D'origine étrangère, elle a entièrement accepté et intériorisé les codes de la société française. Elle s'est même fortement attachée à la justice, un des piliers de cette société. C'est au sein de la justice qu'elle s'est fait une place de rebelle, dans un poste-clé d'une grande marge de manœuvre. Elle n'a pas directement cherché la rébellion, celle-ci a été la conséquence de ce qu'elle a, en tant que juge d'instruction, vu dans ses dossiers judiciaires : le financement occulte, les arrangements officieux et l'impunité des élites.

Eva Joly n'a pas gagné sa lutte contre la corruption et l'impunité. Mais, en devenant une personne emblématique de la justice émancipée, elle a contribué à un changement des mœurs. Du point de vue des gens ordinaires, sa cause semble juste. Personne ne sait si le combat sera gagné à long terme, ou si les intouchables vont trouver d'autres moyens pour échapper à la justice.

Les moulins à vent méritent qu'on les attaque. Eva Joly pourrait être fière d'être comparée avec le chevalier de la Manche. Armée des lois de la République, elle pourrait faire siens les mots de don Quichotte :

Pour parure, j'ai mes armes ;
Et pour repos, le combat.²³⁷

²³⁷ Cervantes, Miguel de 1997, tome 1, page 65

Bibliographie

Ouvrages consultés

Aron, Raymond 1955 : *L'opium des intellectuels*. Calmann-Lévy, Paris

Cabanel, Patrick 2004 : *Juifs et protestants en France, les affinités électives. XVI^e-XXI^e siècle*. Fayard, Paris

Canavaggio, Jean 2005 : *Don Quichotte, du livre au mythe. Quatre siècles d'errance*. Fayard, Paris.

Cervantes, Miguel de 1997 : *L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche. Tome 1*. Traduit de l'espagnol par Aline Schulman. Préface de Jean-Claude Chevalier. Éditions du Seuil, Paris

Cervantes, Miguel de 1997 : *L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche. Tome 2*. Traduit de l'espagnol par Aline Schulman. Éditions du Seuil, Paris

Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron 1964 : *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Éditions de Minuit, Paris

Deviers-Joncour, Christine 2003 : *Les amants maudits de la République*. Pharos

Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron 2002 : *Eva ou La justice est un roman*. Robert Laffont, Paris

Fulgéras, Anne-José 2002 : *Affaires à suivre*. Albin Michel, Paris

Gaetner, Gilles 1992 : *L'argent facile : dictionnaire de la corruption en France*. Stock, Paris

Gaetner, Gilles 1998 : *Le roman d'un séducteur. Les secrets de Roland Dumas*. JC Lattès, Paris

Gaetner, Gilles et Jean-Marie Pontaut 2000 : *L'homme qui en sait trop. Alfred Sirven et les milliards de l'affaire Elf*. Grasset, Paris

Gattegno, Hervé 1998 : *L'affaire Dumas*. Stock, Paris

Greilsamer, Laurent et Daniel Schneidermann 2002 : *Où vont les juges ?* Fayard, Paris

Halphen, Éric 2002 : *Sept ans de solitude*. Denoël, Paris

Joly, Eva et Laurent Beccaria 2000 : *Notre affaire à tous*. Les Arènes, Paris

- Joly, Eva et Caroline Joly-Baumgartner 2002 : *L'abus de biens sociaux à l'épreuve de la pratique*. Economica, Paris
- Joly, Eva et Laurent Beccaria 2003 : *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?* Les Arènes, Paris
- Joly, Eva et Vibeke Knoop Rachline 2003 : *Korrupsjonsjeger : Fra Grünerløkka til Palais de Justice*. Aschehoug, Oslo
- Joly, Eva 2004 : *Kampen mot korrupsjon - fra utopi til virkelighet*. Kristofer Lehmkuhl Forelesning 2004. Norges Handelshøyskole, Bergen
- Joly, Eva 2007 : *La force qui nous manque*. Avec Judith Perrignon. Les Arènes, Paris
- Laske, Karl 2000 : *Ils se croyaient intouchables*. Albin Michel, Paris
- Le Floch-Prigent, Loïk 2001 : *Affaire Elf, affaire d'État*. Entretiens avec Eric Decouty. Le cherche midi éditeur, Paris
- Lhomme, Fabrice 2007 : *Renaud Van Ruymbeke. Le Juge*. Éditions Privé
- Lombard, Marie-Amélie et Eric Decouty 2002 : *Les avocats dans les secrets des affaires*. Le cherche midi éditeur, Paris
- Lyse, Sigrun 2005 : *La politique gaullienne à l'égard des femmes*. Mémoire de master, Université d'Oslo
- Mension-Rigau, Eric 1997 : *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*. Perrin, Paris
- Pernoud, Régine et Marie-Véronique Clin 1986 : *Jeanne d'Arc*. Fayard, Paris
- Perrot-Corpet, Danielle 2005 : *Don Quichotte, figure du XX^e siècle*. Klincksieck, Paris
- Robert, Denis 1996 : *La justice ou le chaos*. Stock, Paris
- Vichnievsky, Laurence et Jacques Follorou 2002 : *Sans instruction*. Éditions Stock, Paris
- Weber, Max 1964 : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Plon, Paris
- Winock, Michel 1992 : *Jeanne d'Arc* dans P. Nora (s.d.) : *Les lieux de mémoire*, tome III, 3 - Les France. Gallimard, Paris
- Zemmour, Eric 1997 : *Le coup d'État des juges*. Grasset & Fasquelle, Paris
- Østberg, Kai : *Duksenes republikk*. IFS Info 3/2006. Institutt for forsvarsstudier, Oslo
- Revue mensuelle *L'Histoire* n° 210 de mai 1997 consacrée à Jeanne d'Arc

Articles de presse

Quand les magistrats visent le sommet de l'État. *La Nouvelle République du Centre-ouest*, le 3 mai 2007

Joly kritisk til Sarkozys bånd til mediene. VG Nett/NTB, le 27 mai 2007

Mangset, Marte og Per Mangset : Joly og bildet av en nordisk moralist. *Morgenbladet*, le 31 mars 2006

Matlary, Janne Haaland : En nasjon av kremmere. *Aftenposten*, le 19 juillet 2006

Sætre, Simen : Joly slår tilbake. *Morgenbladet*, le 17 mars 2006

Time, Jon Kåre : Dommeren. *Vårt Land*, le 15 novembre 2003

L'Express www.lexpress.fr/services/archives

Dépénalisation du droit des affaires : les juges protestent, le 31 août 2007

Eva Joly compare Sarkozy à Berlusconi, le 4 septembre 2007

Bronnec, Thomas : Dépénalisation : « Il faut réserver les sanctions pénales aux cas graves », le 31 août 2007

Gaetner, Gilles : Sûre de son bon droit, le 9 octobre 1997

Gaetner, Gilles : Deux juges, deux styles, le 17 juillet 2003

Gaetner, Gilles : L'inflexible, le 23 octobre 2003

Libiot, Eric : La réalité de l'affaire Elf est beaucoup plus extravagante, le 23 février 2006

Revel, Renaud : Sarkozy, tient-il les médias ?, le 30 mai 2007

Decouty, Eric : Les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky fragilisées, n° 17673 du 6 juin 2001

Decouty, Eric : Dans les coulisses de l'instruction avec le juge Eva Joly, n° 18305 du 16 juin 2003

Dore, Christophe : Joly ou le « devoir de s'exprimer », n° 17145 du 27 septembre 1999

Faucher, Jean-Pierre, Eric Decouty et Jean de Belot : Roland Dumas : « J'ai pris la résolution de me battre », n° 18215 du 1^{er} mars 2003

Frat, Muriel : Ces femmes qui l'ont fait tomber, n° 16986 du 24 mars 1999

Lévy, Elisabeth : L'institution judiciaire est en train de dessoûler, *Magazine* n° 18315 du 27 juin 2003

Lombard, Marie-Amélie : Eva Joly perturbe le jeu de la Chancellerie, n° 16908 du 23 décembre 1998

Lombard, Marie-Amélie : Eva Joly quitte la France pour travailler en Norvège, n° 17903 du 1^{er} mars 2002

Paoli, Paul-François : Juges ou justiciers ? *Magazine* n° 18597 du 22 mai 2003

Salomon, Anne : Eva Joly passe aux aveux, *Économie* n° 17360 du 5 juin 2000

Bouin, Jérôme : La révolte d'un juge financier. www.lefigaro.fr/economie le 15 février 2008

Slama, Alain-Gérard : Le Président, le juge et le chef d'entreprise. www.lefigaro.fr/magazine le 14 octobre 2007

Le Monde

Duparc, Agathe : Justice contre corruption, la lutte continue, le 28 janvier 2008

Salles, Alain : Marraine de promotion, Eva Joly est battue froid par la direction de l'ENM, le 13 septembre 2007

www.abonnes.lemonde.fr/ACHATS/ARCHIVES

Eva Joly critique le projet de réforme sur la détention provisoire, le 28 septembre 1999

La candidature d'Eva Joly définitivement rejetée, le 29 octobre 1999

« Trop de procédure tue la procédure », s'inquiète la juge Eva Joly, le 20 janvier 2001

Les meilleures ventes de livres en France pour l'année 2000, le 11 mars 2001

Les « boîtes noires » de la mondialisation financière, le 10 mai 2001

Le livre qui ébranle l'affaire Elf : Eva Joly, une juge sous pressions, le 16 juin 2003

Enquête : ces juges médiatisés, déboussolés et déstabilisés, le 17 juin 2003

Elf : la Cour de cassation confirme la quasi-totalité des condamnations, le 31 janvier 2007

Eva Joly souhaite l'ouverture d'une enquête sur le compte présumé de Jacques Chirac au Japon, le 25 mai 2007

Dans un livre, Vincent Bolloré fait le point sur ses relations avec Nicolas Sarkozy, le 20 juin 2007

Bissuel, Bertrand : Des Enfants très médiatiques, le 7 janvier 2007

Bozonnet, Jean-Jacques : Juges et parias, le 17 juin 2003

Breinholt H., I. Knudsen, M. Matjeka, L. Skovgaard et F. T'Felt : Les intellectuels et la corruption, le 23 juin 1998

Dumay, Jean Michel : La lutte contre la corruption. Le réveil des juges. 1 - Retour aux sources, le 20 octobre 1994

Dutheil, Guy et Guillaume Fraissard : Le PS dénonce « la collusion malsaine des médias avec le pouvoir Sarkozy », le 3 janvier 2008

Follorou, Jacques : Eva Joly et Laurence Vichnievsky, un duo inédit à la galerie financière, le 28 janvier 1998

Follorou, Jacques avec Frédéric Chambon : Les avocats de Roland Dumas demandent la récusation des juges Joly et Vichnievsky, le 26 mars 1999

Follorou, Jacques : L'abus de biens sociaux, arme juridique anti-corruption, le 5 juillet 2002

Gattegno, Hervé : Eva Joly, l'autorité avec le sourire, le 6 juillet 1996

Gattegno, Hervé : L'homme-clé de l'affaire Elf n'est recherché à l'étranger que depuis un mois, le 5 janvier 1999

Gattegno, Hervé : Christine Deviers-Joncour a décidé de se défendre en accusant Roland Dumas, le 5 mars 1999

Georges, Pierre : Double scandale, le 17 juin 2003

Greilsamer, Laurent : Les juges et le président, le 4 septembre 2007

Guibert, Nathalie : Le juge Renaud Van Ruymbeke, ému, reçoit le soutien de la famille judiciaire, le 10 juin 2006

Guibert, Nathalie : Le juge Renaud Van Ruymbeke : « J'ai fait l'objet d'une décision politique orchestrée par le pouvoir », le 4 février 2007

Guibert, Nathalie : Le Conseil supérieur de la magistrature entend le juge Van Ruymbeke pour son rôle dans l'affaire Clearstream, le 4 mai 2007

Inciyan, Erich : « Le Roman d'un séducteur » de Gilles Gaetner, au plus près de l'instruction du dossier, le 30 octobre 1998

Joly, Eva: Claude Chabrol a rétréci l'affaire Elf, le 16 mars 2006

Le Goff, Jacques : Décléricaliser l'Université, le 3 novembre 1999

Lhomme, Fabrice : Eva Joly quitte la magistrature pour conseiller le gouvernement norvégien, le 2 mars 2002

Logeart, Agathe : La case prison, le 6 juillet 1996

Nielsberg, Jérôme-Alexandre : Disparus, les intellectuels, le 5 mai 2002

Prieur, Cécile : Remous autour des nominations des premiers juges d'instruction de Paris, le 10 décembre 1998

Prieur, Cécile : Dans la magistrature, une quasi-parité qui s'arrête aux postes hiérarchiques, le 17 décembre 1998

Prieur, Cécile : Le départ de trois juges symboles scelle la fin d'une époque, le 14 mars 2002

Prieur, Cécile : Héros des années 1990, les juges financiers ont perdu les faveurs de l'opinion, le 17 décembre 2002

Robert-Diard, Pascale : La corruption vue à travers les yeux d'Eva Joly, le 17 décembre 2002

Robert-Diard, Pascale : Roland Dumas a été relaxé par la cour d'appel de Paris, le 31 janvier 2003

Robert-Diard, Pascale : Le plaidoyer d'une juge contre la corruption, le 17 juin 2003

Robert-Diard, Pascale : La cour d'appel de Paris alourdit les peines contre André Tarallo et André Guelfi dans l'affaire Elf, le 1^{er} avril 2005

Robert-Diard, Pascale : Elf, une histoire française, le 31 janvier 2007

Robert-Diard, Pascale : Affaire Elf, l'amende impayée d'André Tarallo, le 9 mars 2007.
Article paru dans l'édition du 10 mars 2007

Rollat, Alain : Le rêve d'Eva, le 4 février 1997

Le Nouvel Observateur

www.archquo.nouvelobs.com/cgi/articles :

Péan et Cohen condamnés pour diffamation, le 9 juin 2005.

www.tempsreel.nouvelobs.com/speciales :

Bouguereau, Jean-Marcel : Affaires : un silence assourdissant, le 7 septembre 2007.

Droit des affaires : Rachida Dati retiendra la « quasi-totalité » du rapport Coulon, le 20 février 2008.

www.clubobs.nouvelobs.com/article :

Une lettre d'Eva Joly, le 25 juin 1998

Eva Joly, européenne de l'année, le 18 janvier 2002

La plupart des peines de l'affaire Elf restent virtuelles, le 3 avril 2007

Alia, Josette : Ces juges qui n'ont plus peur de rien, le 18 juillet 1996

Etchegoin, Marie-France : Croisade contre la corruption, le 19 juin 2006

Fleury, Claire : La peur des juges, le 27 décembre 1997

Loriot, Patrick : Elf : Le trio de la haine, le 11 juin 1998

Raffy, Serge : Tapie. Les écoutes qui l'accusent, le 7 juillet 1994

Raffy, Serge : Nos juges vont-ils trop loin, le 4 août 1994

Routier, Airy : Affaire Le Floch : le calvaire d'un présumé coupable, le 14 novembre 1996

A.R. : Eva et Laurence, le 2 juillet 1998

Routier, Airy : Le chemin de croix d'Eva Joly, le 11 février 1999

Routier, Airy : Feu sur Eva Joly, le 15 avril 1999

Routier, Airy : Quand les jugesse [sic] croient tout permis, le 29 avril 1999

La chronique d'Airy Routier. *Challenges* le 12 décembre 2002

Routier, Airy : La juge est partie. *Télécinéobs* le 26 avril 2003

Souchard, Pierre-Antoine : Le traité d'énergie d'Eva Joly, le 24 mai 2007

Autres sources électroniques

		DATE DE LECTURE
www.academie-francaise.fr/immortels	Michel Debré	le 7 novembre 2007
www.interieur.gouv.fr	La Police Judiciaire	le 6 février 2008
www.interieur.gouv.fr	Le parquet	le 6 février 2008
www.justice.gouv.fr	Le parquet	le 11 mars 2008
www.metiers.justice.gouv.fr	Le juge d'instruction	le 24 mars 2008
www.recherche.gouv.fr/cid20193/master-recherche	le DEA	le 25 janvier 2008
www.lesenfantsdedonquichotte.com		le 11 mars 2008
www.norad.no		le 22 mai 2006
www.transparency.org ²³⁸	The Declaration of Paris	le 5 mars 2008
www.uio.no/studier/emner/uv/pti/UTVIT1000/h04/metode.utvit1000.h-04.ppt : Une présentation du professeur Knut Tveit de la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université d'Oslo, qui traite des sources et de la méthode historique		

Films

Belvaux, Lucas 2007: *Les Prédateurs*

Chabrol, Claude 2006: *L'ivresse du pouvoir*

Encyclopédies

Larousse Encyclopédie multimédia L'Essentielle 2008. www.larousse.fr

Aschehoug og Gyldendals Store Norske Leksikon 1981. Kunnskapsforlaget, Oslo

²³⁸ Cette organisation a aussi un site français, www.transparence-france.org. Cependant, son moteur de recherche ne donne aucun résultat si on tape le terme de la Déclaration de Paris ou le nom d'Eva Joly

